

Le lien des chercheurs **Cévenols**



Juillet-Septembre 2015
N° 182 - 7€

Un « épisode cévenol » à Saint-Ambroix en 1772,

Pierre Rolland

Jacques Bonnet, curé, député de la Sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789,

Robert Malclès

Une fille mère et un commissaire bienveillant, en 1871,

Marie-Lucy Dumas

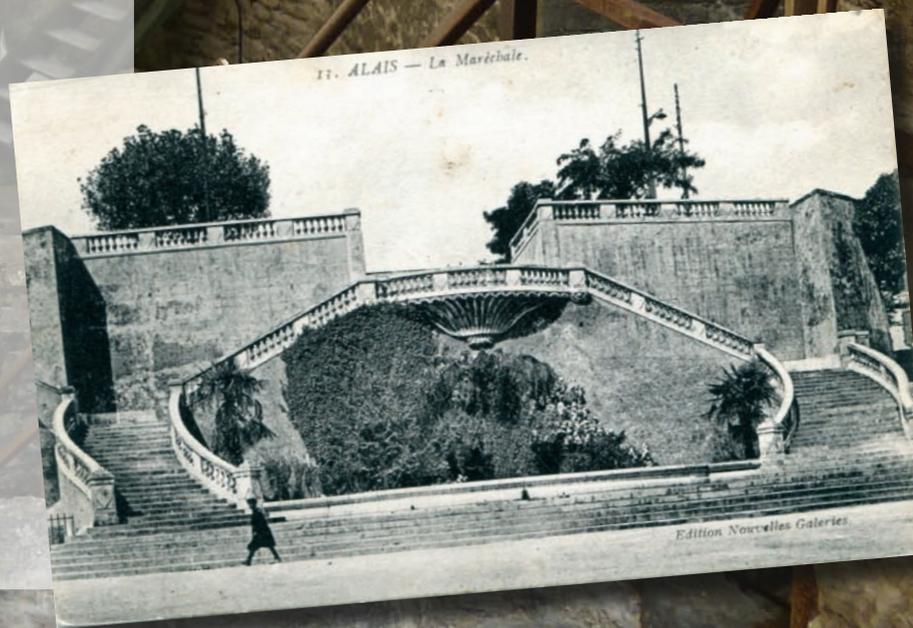
Les notables catholiques et protestants en Piémont cévenol (l'exemple de Durfort)

au XVIII^e siècle,

Florian Cadoret

Cadabre,

un poème de François Pouzol



Sommaire

- **Un « épisode cévenol » à Saint-Ambroix en 1772, Pierre Rolland**, p. 4
- **Un villefortais oublié : Jacques Bonnet, curé, député de la Sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789, Robert Malclès**, p. 7
- **Une fille mère et un commissaire bienveillant, en 1871, Marie-Lucy Dumas**, p. 17
- **Les notables catholiques et protestants en Piémont cévenol (l'exemple de Durfort) au XVIII^e siècle, Florian Cadoret**, p. 19
- **On trouve de tout... chez les notaires, Marie-Lucy Dumas**, p. 25
- **Le document en langue d'oc : un poème de François Pouzol, présenté par Michel Wienin**, p. 26
- **À lire à consulter**, p. 28
- **Les entrées au Parc national des Cévennes**, p. 29
- **Frise chronologique des loges maçonniques du Gard septentrional**, p. 32

Couverture : Deux monuments en péril : La Maréchale, à Alès, carte postale et le donjon primitif de Montalet, photo ML Dumas.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS

L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)

Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs

Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires

Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau

Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante
et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer
et Robert Laganier
Responsable de la communication :
Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière
et Frédéric Boyer

Conseil d'administration Patrick
Arnault, Bernard Atger, Frédéric Boyer,
Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy
Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière,
Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Michel
Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction

Bernard Atger, Christine Atger, Jean Castan,
André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-
Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre
Rolland, Pauline Roux-Tatto, Madeleine
Souche, Michel Wienin, Nadine Rouayroux.

Conseil scientifique

Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard
Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard
Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine
Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre,
Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal

L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac

Courriel : contact@cevenols.fr

Téléphone : 07 81 88 88 36

Site Internet :

<http://www.cevenols.fr>

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-
Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs
Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc
National des Cévennes et des communes de
Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de
la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication

Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impression,
85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Tarifs

Adhésion seule : 5 € ; adhésion de soutien :
8 €

Abonnement sans adhésion : 24 €

Abonnement + adhésion ordinaire : 27€

Abonnement + adhésion de soutien : 30 €
minimum

Chèques à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue,
30450 Génolhac

Chèques ou virements à l'ordre de
L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 001 4C03 012
PSSTFRPPMON

Mise à jour avril 2015

Hommage à Pierre A. Clément (1924-2014)

Bravo pour l'hommage à Pierre Clément. Tous les dimanche matin, à 8 h nous avons une longue conversation téléphonique enrichissante. Il me manque beaucoup ! Et il va manquer aux siens et à Canaules. Colonel (E. R.) Jean Castan, président du Comité de coordination des associations de Déportés, Internés, Résistants (C.A.D.I.R.).

« Une histoire de Sauve » par Pierre-Albert Clément

Depuis son premier ouvrage sur le Salavès en 1953, Pierre-Albert Clément n'avait cessé de poursuivre ses recherches sur Sauve avec l'intention d'éditer un livre en 2015, sur ce village qu'il connaissait bien et qu'il aimait.

Après son décès, en novembre 2014, la famille a confié le tapuscrit de ce livre d'environ 300 pages à Nicolas Faucherre pour « achèvement et publication posthume », lequel a demandé à l'association SAUVE

EST LA d'assurer la révision et l'édition de l'ouvrage, sous sa direction.

Au sommaire : « Une très longue histoire » ; « Une économie florissante » ; « Les ressources du terroir » ; « La saga du micocoulier » ; « Les atouts touristiques » ; « Le patrimoine culturel ».

La parution de « Une histoire de Sauve » est prévue en octobre 2015, avec la participation, notamment, des municipalités de Sauve et de Canaules et du Conseil général du Gard.

L'ouvrage sera vendu par souscription dès le début de l'été à un tarif préférentiel.

Contact : **ASSOCIATION SAUVE EST LA** –
2 Traverse de Corconne – 30610 Sauve - sauve-est-la@orange.fr <http://sauve-est-la.wix.com/sauve-est-la>

(Nous avons rajeuni notre président honoraire à notre dernière livraison, veuillez nous en excuser.)



Patrimoine cévenol en péril

Malgré toutes les célébrations, les journées du patrimoine (12-13 septembre), la mise en valeur du patrimoine par des sentiers de découvertes (le futur sentier de la mine de Vialas – 48–), des colloques, des expositions, des commémorations, des reconstitutions en costume, des « sons et lumières », et que sais-je encore ? Eh bien le patrimoine cévenol est toujours en péril.

Deux exemples, parmi d'autres : au château de Montalet (Gard), installation de toilettes, douches et cuisine au premier étage de la tour primitive du XII^e siècle... pour les stagiaires qui restaurent l'été. Le pire est à Alès : « La Maréchale », escalier monumental en fer à cheval menant à un jardin qui entourait le fort Vauban, construit par le maréchal de Montrevel alors en résidence à Alès pour mener la guerre aux camisards et achevé le 2 novembre 1703, ce magnifique escalier et le jardin (le Bosquet) au-dessus sert de support à un ... multiplexe de cinéma, après avoir servi de parking, énorme masse défigurant encore un peu plus les abords du Fort « à la Vauban ». Après la destruction du vieil Alès, dans les années 1960-65, par des municipalités qui n'avaient de commun qu'une courte vue de l'avenir de la ville, c'est une nouvelle atteinte au patrimoine à travers le seul témoin monumental datant de la guerre des camisards. La construction de ce bâtiment démesuré sur l'esplanade de la Maréchale n'a visiblement suscité aucune réaction d'indignation, et nous mêmes, adhérents de L.C.C. sommes coupables de n'avoir pas réagi et de nous émouvoir maintenant qu'il est trop tard. Rappelons

nous que Pierre A. Clément savait protester contre les défigurations du « patrimoine » à Nîmes au profit du béton et des voitures...

Et justement, voilà que cette année encore, malgré un courrier, une affichette, des mails largement envoyés aux professeurs et secrétariats de nombreuses universités françaises et européennes, nous n'avons reçu à ce jour aucune demande d'étudiant pour notre bourse de 1 000 euros. Et si nous en sommes là, c'est qu'il y a de moins de moins d'études, de recherches sur les Cévennes dans tous ses aspects humains. Un rapide examen des sujets de thèse déposés depuis 2005 (site theses.fr) donne 9 thèses avec le terme « Cévennes » : 2 en ethnologie (En Cévennes, la construction de l'identité au regard des pratiques d'écriture, par notre ami Christian Anton), 1 en droit (écologie), 1 en Anthropologie (PNC), 4 en hydrologie (les pluies cévenoles !) et une en archéologie (Les ressources minières dans les Cévennes médiévales par Nicolas Minvielle). Si on élargit à « Languedoc » : 56 thèses, dont 22 en histoire et géographie, 8 en histoire ancienne, 6 en ethnologie, 6 en arts, et 5 en sciences sociales. Après avoir suscité les plus grandes passions, dans les années 1960 à 1980, la Cévenne, les Cévennes, ne font plus recette. Or nous voyons bien tout ce qu'il reste à découvrir ! à explorer ! à cartographier ! à sauver ! à comparer ! à illustrer ! Alors, sans remplacer la recherche universitaire, continuons d'explorer et d'écrire sur notre région, nos travaux seront indispensables à l'avenir.

AGENDA du dernier trimestre

22 août : Assemblée générale de L.C.C. à Barjac de 9 h à 17h.

5 octobre de 14h à 16h, aux Archives municipales d'Alès. **Premier cours d'histoire alésienne par les textes.** Période étudiée : le Moyen Âge (1^{ère} année). En partenariat avec l'Université occitane d'été, Le Lien des Chercheurs Cévenols et les Archives municipales d'Alès. Assuré par Marie-Lucy Dumas, à raison d'une séance par mois. Programme sur la brochure de l'Université populaire du Grand Alès.

L'inscription est obligatoire auprès de l'Université populaire du Grand Alès, espace André Chamson, 30100 Alès, universitepopulaire@cegetel.net

3 ou 10 octobre (selon le temps) : Balade d'automne avec promenade sur le Mont Grillet, exploitation de la chaux, architecture vernaculaire, pique-nique dans les bois et l'après midi, visite de l'église médiévale et de son musée. Organisée par l'Association Restauration église de Meyrannes.

Un « épisode cévenol » à Saint-Ambroix en 1772

par Pierre Rolland

L'année 1772 des crues très violentes frappent le Languedoc, le 9 septembre en Cévennes et Vivarais, le 17 septembre entre les Gaves pyrénéens et l'Aude, et dans la région toulousaine (50 victimes à Toulouse), le 27 septembre dans la vallée de l'Ariège, le 7 décembre aux environs de Montpellier, dans le bassin de l'Aude (*Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et Moderne*, Actes des XV^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sous la direction de Bartolomé Bennassar, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse 1996).

Le mémoire que nous publions ci-dessous a été retrouvé grâce à la photographie systématique de la série C des archives départementales de l'Hérault poursuivie avec ténacité et efficacité par Jean-Luc Chapelier que nous remercions vivement. Ce mémoire a été réalisé à la demande de Paul-Antoine de la Devèze, « commandant pour le Roy des villes de Genolhac, des Vans et de Saint-Ambroix » depuis 1762, et envoyé à l'intendant du Languedoc, le vicomte de St-Priest. Nous pensons que ce mémoire, conservé dans le carton C6864 des Archives départementales de l'Hérault, transcrit par Pierre Rolland, est inédit, mais la même inondation est citée sur le site internet peyremale.village.free.fr d'après un article de Pascal Jaussaud.

Le document

Description des ravages causés à St Ambroix par l'inondation du 9^e 7bre 1772.

C'est ici l'événement le plus extraordinaire qui ait jamais affligé nos contrées ; et le souvenir le plus reculé n'a jamais rappelé une inondation aussi terrible ni si désastreuse. St Ambroix est une petite ville des Cévennes située sur le penchant d'une montagne en forme d'amphithéâtre, telle était du moins sa forme dans les premiers temps ; mais depuis que son commerce ou le nombre de ses habitants l'a rendue plus considérable, elle a été étendue dans un petit vallon bordé de tous côtés par d'autres montagnes. Cette basse partie est habitée par tout ce qu'il y a de plus notable, c'est là que réside le commerce, qui fait presque son unique ressource, et qui serait impraticable dans la partie rapide et d'un difficile accès.

La ville est entourée de remparts qui sont malheureusement mouillés du côté du nord par la rivière de Cèze, peu considérable dans son origine, elle le devient dans certains temps par le nombre infini des torrents ou ruisseaux et même d'autres rivières qu'elle reçoit dans son cours, ce qui est inévitable dans un pays montagneux tel que les Cévennes



La crue a atteint le sommet des arches.

où toutes les eaux tombent en torrents impétueux et donnent à la rivière une rapidité et une chute terrible ; c'est ainsi qu'après avoir parcouru environ huit lieues de pays, la Cèze sort d'une gorge étroite et entre dans le terroir de notre ville avec une impétuosité qui entraîne tout ce qu'elle trouve à son passage.

Détournée d'abord par nos remparts ou les rochers qui leur servent de fondement, les eaux se trouvent encore gênées par un faubourg terminé par une suite de tanneries, qui, bâties presque en demi cercle sur des rochers, font refluer les eaux et leur donnent encore plus de hauteur. Le pont même qui se trouve placé au bout du faubourg est une espèce de barrière, car quoique élevée de neuf toises¹, ses arceaux furent couverts dans l'inondation dont on va lancer l'analyse.

Malgré cette situation nos plus anciens ne se rappellent point avoir entendu dire que la ville ait jamais été inondée, on sait seulement qu'en 1741 la rivière entra dans quelques boutiques des plus basses, ce qu'on avait rapporté jusqu'à présent comme un événement des plus extraordinaires. Il parut tel en effet aux yeux de nos supérieurs, et il y eut en conséquence une indemnité en faveur des perdants. C'est à cet événement que toutes les idées étaient bornées lorsque l'inondation qui vient de nous submerger le 9^e 7bre de cette année, et dont le souvenir nous glacera toujours d'horreur, a surpassé tout ce que nos pères avaient vu et tout ce qui est impossible de dépeindre. Après une longue sécheresse, il plut dans nos cantons quelques heures la nuit du 8 au 9. Les eaux débordèrent quelque peu vers les huit heures du matin, mais elles baisèrent et la rivière rentra dans son lit, de sorte que tout ce qu'il y eut d'alarmé dans le faubourg fut rassuré. Dans la ville, on était bien plus encore éloigné de toute crainte à cause de sa situation ou de la force des remparts qui nous mettaient à couvert.

Nous étions tranquilles dans nos maisons, lorsque des cris perçants annoncent que la rivière est dans nos murs. Le monde accourt pour voir ce qu'il a à craindre, mais il est assailli par les eaux, et ne trouve son salut qu'en gagnant la hauteur. Chacun veut quitter ses foyers, mais il serait inondé, et se hâte de découvrir son toit et d'y chercher un asile. Le marchand qui tâche de mettre à couvert une partie de sa fortune est comme submergé, et l'inondation est si prompte, qu'on n'a ni le temps de fermer les magasins, de mettre à couvert ce qui risque, de rassembler sa famille, ni même de se reconnaître. Chacun abandonne tout et grimpe en tremblant sur les toits ou sur la hauteur qui sont à sa portée, heu-

reux encore s'il n'y est pas assailli. Cependant les eaux augmentent, et la plupart des maisons du faubourg succombent sous leur poids et disparaissent avec tout ce qu'elles renferment. D'autres chargées d'infortunés qui attendent la mort à chaque instant, ne croulent qu'en partie et laissent encore quelque petit espace aux malheureux qu'elles soutiennent. La force de nos remparts succombe aussi sous celle des eaux, et leur secousse ébranle les maisons voisines. Les murs du cimetière qui servent de ce côté de rempart ne tiennent plus, et entraînent en tombant les façades qui sont vis-à-vis. Le terrain emporté soulève les morts qu'il contient, et les cadavres flottent sur les eaux. L'église est aussi inondée, ses portes enfoncées, il se trouve deux toises d'eau dans son sanctuaire et ses ornements et ses meubles sont entraînés ou dépréciés. Les arbres déracinés jusques dans les montagnes, et entraînés par le courant des eaux renversent ou ébranlent les maisons qu'ils rencontrent ou enfoncent les portes, et les marchandises, les denrées et les meubles d'un chacun sont entraînés ou flottent sur les eaux. Tout le bétail qui se trouve enfermé est étouffé et tout ne présente aux malheureux habitants perchés sur leurs toits que l'image d'une destruction totale. C'est en effet du haut de ces faibles asiles ébranlés à chaque instant, qu'ils contemplent leurs maisons submergées, leurs biens et leurs fortunes entraînés. L'un reconnaît de loin le toit qui soutient sa famille, et la voit disparaître à ses yeux. L'autre aperçoit une mère tremblante tenant ses enfants dans ses bras et la mort à ses pieds. Celui-ci enfin entend crouler la maison voisine, attend à chaque instant la chute de celle qui le soutient et souffre déjà mille morts. Qu'on ne nous accuse point d'exagération : jamais pinceau ne pourra dépeindre toutes les horreurs de ce moment de crise et de désespoir, nos fortunes ensevelies ou entraînées par les eaux ne nous affectaient plus, nos jours menacés à chaque instant, la perte de nos proches étaient les objets de nos alarmes, glacés d'effroi par les cris lugubres des hommes et des animaux luttant contre la mort, tout semblait entretenir notre désespoir dans ce jour de destruction. Enfin, lorsqu'il ne reste qu'un ou deux pans d'augmentation pour ensevelir encore une foule de maisons et d'habitants, après une demie heure d'agitation et de crise, les eaux commencent à baisser, l'espérance renaît dans les cœurs et chacun va reconnaître ceux de ses parents et de ses proches qui ont survécu au désastre. Ici se présente un tableau des malheurs des infortunés habitants. Les eaux avaient couvert des maisons entières ou renversé un grand nombre, et elles n'en avaient atteint d'autres qu'au premier étage, selon qu'elles se trouvaient plus ou moins avancées vers la hau-

¹ Environ 17 m.

teur. Les plus élevées dans la partie qui se trouve bâtie au pied ou sur le penchant de la montagne et qui sont habitées, comme nous avons observé, par ce qu'il y a de plus notable, les plus élevées disons-nous, en eurent environ deux toises, et l'on comprend qu'il y en eut assez pour submerger tous les magasins, toutes les caves et les appartements qui se trouvent à cette hauteur, de sorte que les marchands de toute espèce et les artisans dont les boutiques ne furent point enfoncées, trouvèrent leur blé, leur draperie, leurs huiles, leurs liqueurs, leurs épiceries, leurs drogues et autres marchandises et leurs provisions submergées et enfouies dans le limon. Le particulier même, qui ne faisait aucun commerce, vit ses meubles, ses vins, ses huiles et ses autres provisions nécessaires à la vie, perdues et hors d'état de lui servir.

A mesure qu'au milieu des boisages entassés dans nos rues et du limon infecté qui y avait été laissé par les eaux, nous avançons vers la rivière, les désastres étaient plus accablants. C'est là que nous vîmes à la place de plusieurs maisons, des tas de ruines et de graviers. Nos remparts, nous découvriâmes des moulins emportés, nos arbres déracinés ou brisés, notre terrain enlevé et nos campagnes fertiles changées en désert, ne présentant que l'image d'une plage.

Les maisons du faubourg qui n'avaient pas été prises à leurs fondements, ne présentent que la moitié d'un toit ou d'une façade qui menace les passants, ou qui n'est soutenue que par l'immense boisage que la rivière avait poussé par dessus notre pont, et tout n'offrait de ce côté que l'image affreuse d'une ville saccagée et incendiée. Tous les environs eurent le même sort, les murs de nos jardins et de nos possessions, tout a été abattu et détruit.

Le pont même, qui par sa solidité et sa structure a bravé les siècles et l'immense poids des eaux qui l'ont surmonté, ont des parapets abattus, et deux de ses plus bas arceaux très endommagés. Il est élevé à neuf toises au-dessus de la rivière. Tout le boisage qui fut porté dans le faubourg y passa dessus, qu'on juge de la grandeur de l'inondation et de l'immensité des ravages.

Enfin, lorsque les eaux retirées nous permirent d'aller gémir sur les débris de nos possessions, nous y trouvâmes des objets encore plus accablants pour l'humanité, et c'est là qu'au lieu des fruits que nous espérions d'y cueillir, nous vîmes des tombeaux et des cadavres ensevelis sous des tas de nos arbres déracinés, tous les jours même nous découvrons des nouvelles victimes de la fureur des flots, et l'on rapporte que dans l'espace de moins de deux lieues il a manqué dans cette occasion plus de deux cents personnes, on en a vu même

périr quelques jours après le désastre des suites de l'effroi qu'il leur avait causé.

L'aspect de nos possessions ne nous présentent même pour l'avenir que les idées les plus accablantes. On sait que depuis longtemps notre principale ressource est dans nos mûriers. L'Etat en a dans toutes les occasions favorisé la culture. C'est pour cette soie précieuse à tout le royaume que nous avons destiné nos terres et sacrifié nos autres productions nécessaires à la vie. Les vigières emportées, les arbres déracinés dans les montagnes des Cévennes, ont entraîné avec eux nos mûriers et nos espérances. S'il en est encore resté quelques-uns ils ont été brisés et se trouvent hors d'état de porter de quelques années. De sorte que par le calcul qu'on a fait, nous serons privés à l'avenir au moins de deux tiers de la soie que produisaient annuellement nos cantons, parce que les plus beaux feuillages se trouvaient dans les fonds les plus fertiles qui étaient situés le long des eaux.

Une autre ressource consistait encore dans nos châtaignes, et l'inondation en a emporté une partie à la veille de la récolte. En un mot, jusques au blé étranger que nos marchands faisaient venir à grands frais pour fournir à notre subsistance, surtout depuis que par la culture des mûriers nous n'en recueillons presque plus, tout a été gâté ou perdu, la misère, suite inévitable des malheurs, se fait déjà sentir, surtout chez les infortunés auxquels l'inondation a emporté tout ce qu'ils avaient au monde. On les a vu, après avoir lutté contre la mort, recourir à la charité de ceux qui, ayant leurs maisons et leurs biens hors de danger, n'ont rien souffert, car pour comble de malheur, la perte inappréciable n'est retombée entièrement que sur un tiers ou même le quart des habitants.

Tel est le faible tableau de nos malheurs. C'est aux âmes sensibles qui nous gouvernent à s'en peindre toute l'étendue, c'est à elles qu'appartient le droit glorieux de protéger des infortunés.

Source : Arch. dép. Hérault, C 6864.

Un Villefortais oublié : Jacques Bonnet, curé, député de la Sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux de 1789

par Robert Malclès



Jacques Bonnet, curé de Villefort est largement oublié.

Il est oublié dans le Gard car Villefort a été annexé à la Lozère ; oublié en Lozère car il n'y a pas été élu.

Dans ses quatre volumes de l'histoire de la Révolution française dans le Gard, François Rouvière qui ne s'est pas particulièrement attaché aux élections de 1789, se contente de citer son nom parmi ceux des élus.

Les historiens de la Révolution en Lozère ne le citent même pas : il n'est pas gévaudanais. Il y a même des erreurs sur son prénom, ses dates de naissance et de décès, y compris dans le dictionnaire des parlementaires.

Un autre prénom lui est parfois attribué, y compris par Alphonse Aulard, titulaire de la chaire

d'histoire de la Révolution en Sorbonne au début du XX^{ème} siècle.

Le sortir de l'oubli fournit l'occasion d'aborder, très succinctement, quelques aspects de la vie politique et sociale de Villefort au XVIII^{ème} siècle, en particulier les relations tendues entre la municipalité, et le seigneur de Morangiès ou ses représentants ; de dire quelques mots du redécoupage administratif de la France et donc de la création des départements du Gard et de la Lozère, mais aussi, bien sûr, puisqu'il s'agit d'un prêtre, du culte à Villefort sous la Révolution.

Jacques Bonnet (1733-1805) est né à Villefort le 3 avril 1733, il y meurt le 7 nivôse, an XIV (28 décembre 1805).

Avant 1789, la paroisse de Villefort relevait du diocèse d'Uzès et de la sénéchaussée de Nîmes-Beucaire. Cette sénéchaussée comptait 3 diocèses : Nîmes, Uzès, Alais, ce dernier créé au XVII^{ème} siècle pour combattre la réforme protestante.

La paroisse de Villefort était composée de cinq communautés :

- Pourcharesses,, Les Balmelles, Les-Aidons-Le Chambon, Combret, Les Salces, et bien sûr Villefort, qui englobait non seulement Villefort, Bayard, Lassupal, mais aussi Castanet et la vallée de la Palhères. Bayard et Lassupal sont aujourd'hui engloutis sous le lac.

Cinq points concernant le curé Bonnet méritent d'être développés :

- 1- Quelles sont ses origines familiales ?
- 2- Quelles furent sa formation, et ses activités avant son arrivée comme curé à Villefort en 1767 ?
- 3- Comment et pourquoi a-t-il été élu député du

clergé de la sénéchaussée de Nîmes aux États Généraux en 1789?

4- Quel fut son rôle aux États Généraux, puis à l'Assemblée Constituante, jusqu'en septembre 1791 ?

5- Le curé Bonnet face à l'approfondissement de la Révolution.

1 - Ses origines familiales.

Jacques Bonnet appartient par son père (1701-1779) à une famille de la bourgeoisie marchande et juridique de Villefort. En 1733, à sa naissance, son père, Simon Bonnet (dit Mazimbert, ou Masimbert), est 1^{er} consul de Villefort. La famille Bonnet est originaire de la paroisse de Gravières (diocèse d'Uzès, aujourd'hui en Ardèche). L'ancêtre commun vient à Villefort en 1652 épouser une fille Blanc qui habite à Mazimbert (Mas Imbert).

Tout près de Folcheran, sur la commune de Gravières, à proximité de la route de Villefort aux Vans, existe un grand mas appelé Mas Bonnet. Au XVII^{ème} siècle les liens sont fréquents entre des Bonnet de Villefort et des Bonnet du Mas Bonnet. Plusieurs familles Bonnet y vivent. Elles sont certainement liées, mais ont des niveaux de revenus manifestement très différents.

Jacques Bonnet a de nombreux frères et sœurs. L'un d'eux, Victorin (1735-1814) est procureur fiscal ; un autre, Louis-Philippe (1746-1808) est chirurgien aux mines de plomb argentifère de Villefort.

À la fin du XVIII^{ème} siècle les mines de Villefort et Vialas sont, avec le commerce, l'artisanat, l'agriculture et la sériciculture, la principale activité de Villefort. Les mines et fonderies, dirigées par l'ingénieur De Gensane, commandant de la Garde Nationale en 1790, puis maire de Villefort en 1793-94, emploient plus de deux cents personnes, dont des ouvriers très qualifiés venus d'Allemagne. Les « intéressés aux mines » payent la plus grosse capitation : 77 livres en 1789, alors que les Borelli (de Serres) ne versent que 57 livres.

Le commerce, les échanges et les activités qui leur sont liées, comme le passage des « coubles » de mulets, emploient un grand nombre d'artisans. Le rôle de la capitation de 1738 répartit les contribuables par profession.

On compte cette année-là à Villefort :

- 17 marchands ou revendeurs,
- 9 voituriers,
- 15 hôtes ou gargotiers,

- 5 maréchaux-ferrant,
- 5 bâtiers,
- 2 bridiers,
- 7 tanneurs...

La famille Bonnet se divise en deux branches principales : Bonnet dit Mazimbert, et Bonnet dit Ladevèze.

Victorin Bonnet Ladevèze père (1711-1785), oncle de Jacques Bonnet, est juge du seigneur de Morangiès. Par sa fonction il est étroitement lié à l'ancien régime qui le fait vivre, et particulièrement attaché à la défense de ses avantages et à ceux de son maître. Cependant, cet attachement aux règles de l'ancien régime peut se transformer en rejet quand ses propres intérêts sont en jeu. Ainsi, à plusieurs occasions, il met en cause les pratiques communautaires, en particulier la vaine pâture, et empêche le troupeau communal de pénétrer sur ses terres personnelles. La communauté de Villefort portera l'affaire devant le sénéchal de Nîmes.

Au cours du XVIII^{ème} siècle, plusieurs conflits opposent la communauté de Villefort au seigneur de Morangiès, sur la question du paiement des droits féodaux, surtout sur les droits de marché. Le 22 janvier 1745, une émeute éclate sur le marché. Les « paisans de la montagne » au nombre de quarante environ, armés de bâtons ferrés, de « bayonnettes » et même de pistolets, s'opposent au paiement des droits et menacent la troupe.

En 1765-66, nouveau conflit sur la même question du refus de paiement des droits féodaux. Le seigneur de Morangiès demande à l'Intendant du Languedoc l'envoi de troupes pour réduire la sédition, dans cette « insolente république ». Une compagnie de 40 dragons, venue de Pradelles (aujourd'hui en Haute-Loire) arrive à Villefort. Il faut les loger. Après le départ de Villefort du comte de Morangiès qui s'y était arrêté en revenant de la réunion des États de Languedoc, les consuls de Villefort, un peu facétieux, décident de loger deux soldats chez Bonnet-Ladevèze, dans la chambre et le lit même que le comte de Morangiès venait de quitter. Celui-ci, informé par son juge, envoie plusieurs courriers à l'Intendant du Languedoc, pour dénoncer fermement l'outrage qui, au travers de son juge-bailli Bonnet Ladevèze, lui est fait. Dans un document annexe, il dénonce les « mutins » parmi lesquels, M. Leyrette, notaire et maire, son neveu, les deux consuls, le greffier consulaire, etc. (Arch. dép. Hérault, C 6862).

Au tournant des années 1770, lorsque le conseil politique de Villefort se réunit, il est porté au procès-verbal que Victorin Bonnet-Ladevèze et Victorin

Bonnet Mazimbert, oncle et neveu, n'y sont pas convoqués : ils en sont « exclus et récusés ». (Arch. dép. Lozère, EDT 198 BB 7).

La branche Bonnet-Ladevèze ne néglige pas les activités liées à l'industrie naissante : par exemple, Louis François Bonnet dit Laboissière est officier aux mines.

La branche Bonnet-Mazimbert, moins liée à l'ancien régime intervient davantage dans les activités nouvelles, comme le commerce, les mines, et sera plus favorable à la Révolution.

Si Victorin Bonnet Mazimbert est procureur fiscal, un autre frère de Jacques Bonnet, Louis-Philippe, est chirurgien aux mines ; il sera membre du conseil politique élargi avant 1789, élu à la première municipalité puis au directoire de district. Hubert Mazimbert fils, adjoint à la direction des mines obtiendra un « congé absolu » de l'armée des Pyrénées Orientales il sera « affecté spécial » pour la production d'argent, et du plomb si nécessaire aux armées. La famille Bonnet joue un rôle important à Villefort, des années 1720 jusqu'à la faillite retentissante des Bonnet-Mazimbert, en 1823. Elle donnera un maire sous l'Empire, un juge de paix sous la Restauration.

Par sa mère, Anne Barrot (1707-1778), Jacques Bonnet est lié aux Barrot de Planchamp. C'est une famille de notaires et d'hommes de loi, parfois un peu usuriers.

Jacques Bonnet est donc le cousin germain de Paul Barrot (grand-père d'Odilon Barrot) notaire assassiné à Planchamp en 1800, en même temps que Maurin, curé constitutionnel du même lieu. Qui sont leurs agresseurs ? Simples brigands, emprunteurs pris à la gorge, contre-révolutionnaires ? Peut-être bien un peu des trois.

Paul Barrot avait été mis en cause en 1784 pour « fraudes diverses », à la suite de l'enquête consécutive au mouvement des « Masques armés » qui touche le Bas-Vivarais, et le nord du diocèse d'Uzès en février 1783. Il avait, dans un premier temps été interdit de profession, avant d'être rétabli suite à l'intervention de son fils Jean-André Barrot, huissier à Villefort. Son assassinat le 21 prairial an VIII (10 juin 1800) est peut-être davantage dû à son activité de notaire-usurier, à ses achats de biens nationaux, qu'à son républicanisme. Cette opération n'était pas la première : dans la nuit du 8 au 9 avril 1789, il avait déjà été l'objet d'une attaque de la part « de 30 à 40 hommes armés » et laissé pour mort. Après cette agression, sept suspects sont arrêtés, mais sous la pression d'une centaine de manifestants venus les soutenir, la troupe préfère les libérer.

Ces événements sont-ils en lien avec le mou-

vement des « Masques armés », bien que ceux-ci, du moins en 1783, se sont toujours contentés de dépouiller leurs victimes, au moins partiellement, sans les molester ?

Dans une délibération du 8 août 1789, alors que la « Grande Peur » n'est pas encore dissipée, le conseil politique de Villefort fait référence à la présence du chef de bande Deygout-Lachamp, dans la vallée de la Borne, à proximité de Villefort. Deygout-Lachamp, originaire des Vans, avait été un des chefs des « Masques Armés ». En fuite, il est condamné par contumace à la roue en 1783 (non amnistié en 1784) il devient plus tard chef de bande, mi-brigand, mi-contre-révolutionnaire. Arrêté le 22 prairial an IV (11 juin 1796) il mourra (peut-être ?) en prison.

Jean-André Barrot (fils de Paul assassiné) a épousé une fille Borrelli (de Serres). Homme de loi à Villefort, membre du conseil politique avant 1789, il est député de la Lozère à la Convention, puis à l'assemblée des Cinq-Cents. Il est le père d'Odilon Barrot, le plus célèbre de la lignée, qui a connu une longue carrière politique sous la Monarchie de Juillet, la seconde République et le second Empire. Louis-Napoléon Bonaparte, fraîchement élu Président de la République en décembre 1848, en fait son premier chef de gouvernement. Il le restera quelques mois.

2- Formation et arrivée à la cure de Villefort

Peu d'informations sont disponibles sur la formation du curé J. Bonnet et ses premières années de clerc.

Dans le but d'améliorer la qualification des prêtres et pour mieux lutter contre la réforme protestante, le concile de Trente (1545-1563) avait décidé de créer un séminaire par diocèse. Mais le diocèse d'Uzès ne disposant pas de séminaire au milieu du XVIII^{ème} siècle, pour beaucoup de futurs prêtres la formation était assurée à Avignon, en particulier pour la philosophie et la théologie, même si à l'époque Avignon ne relevait pas du Royaume de France mais appartenait à la papauté.

Le 16 août 1749, à seize ans, témoin à un mariage à Villefort, il est signalé comme étudiant en philosophie. Deux ans plus tard, le 26 octobre 1751, sur les registres paroissiaux de Villefort, il est présenté comme ecclésiastique, mais son lieu d'exercice, s'il en a déjà un, n'est pas précisé.

Un document en latin des archives du Vaucluse (Arch. dép. Vaucluse, D. 148 traduction M-L

Dumas) nous indique qu'il a suivi des cours de théologie à Avignon, de 1749 à 1752, et des cours de droit canon à l'université de Montpellier, de 1762 jusqu'au 6 juillet 1764.

Il prend ses fonctions de curé de Villefort, à trente-quatre ans, à l'été 1767. Il y succède au curé Chaballier, décédé le 29 juin 1767. Sa signature apparaît pour la première fois sur le registre paroissial, le 7 septembre 1767. A-t-il été vicaire, curé ou en service à Uzès, à Avignon ? La disparition, dans un incendie, des archives de l'évêché nous interdit toute information.

Sa présence à Villefort est continue de septembre 1767 jusqu'à mars 1789. Il n'y reviendra qu'en octobre 1791, à la fin des travaux de l'Assemblée Nationale Constituante.

L'une de ses premières interventions à son arrivée à Villefort, en dehors de son sacerdoce, concerne la gestion de la communauté. Au XVIII^{ème} siècle, le conseil politique ne dispose pas d'une salle de réunion. Il se tient (une année sur deux) au presbytère. Le curé Bonnet fait savoir que cette situation le gêne et demande que ces réunions se déroulent dans la maison du premier consul. Cela semble purement anecdotique, mais vaut d'être signalé, car ce sera l'un des éléments du conflit entre le comte de Morangiès, représenté par son juge Simon Ursule Bonnet la Devèze, cousin du curé, et le conseil politique de Villefort en 1788.

Malgré ses démêlés avec la communauté de Villefort, Simon Ursule Bonnet-Ladevèze réussira quand même à se faire désigner parmi les quatre représentants de Villefort à l'assemblée du Tiers-État de Nîmes, en mars 1789, puis à se faire élire par les citoyens actifs de Lozère, au Directoire départemental. Il est déchu de cette fonction en mai 1791, après avoir refusé de prêter le serment de fidélité à « La Nation, à la Loi et au Roi », exigé de tous les fonctionnaires publics. Le 14 juin 1792, la municipalité de Villefort le couche sur la liste des suspects car absent depuis quatorze mois. Il est ensuite considéré comme émigré, et ses biens, en particulier le château de Castanet qu'il tenait de sa mère, seront vendus comme biens nationaux.

3- L'élection de Jacques Bonnet comme député du clergé de la sénéchaussée de Nîmes.

a) La préparation de l'assemblée de Nîmes.

Dès la décision du roi, annoncée le 8 août 1788,

de convoquer les États-Généraux à Versailles pour mai 1789, une intense campagne électorale s'organise.

C'est la première campagne électorale que la France ait connue. Les débats sont intenses et vifs, de très nombreux Français y participent même si les catégories les plus populaires, paysannerie pauvre, ouvriers agricoles, salariés urbains, y sont peu représentées. Ces débats montrent un rejet de l'ancien régime, une forte hostilité à la noblesse, au haut clergé, y compris de la part du bas clergé, ainsi qu'aux États de Languedoc, et une forte envie de changements profonds.

La mise en place des réformes souhaitées suppose deux changements quant à la composition et au fonctionnement des États Généraux. Les États Généraux se réuniront-ils selon les principes de 1614 ou selon de nouvelles modalités ?

Le Tiers-État avance deux revendications :

1 - le doublement du Tiers, ainsi le Tiers-État disposerait d'autant de députés que les deux autres ordres réunis. Cette demande est rapidement acceptée par le roi. Mais il faut dire que cela n'a aucun effet si le système du vote par ordre est maintenu.

2 - La deuxième revendication porte sur les modalités de vote. Le Tiers-État revendique le vote par tête, lors des réunions plénières rassemblant les députés des trois ordres, chaque député doit disposer d'une voix. Sur ce point, rien n'est totalement fixé, ce sera l'objet d'intenses débats d'abord dans les sénéchaussées, lors de la rédaction des cahiers de doléances, puis à Versailles en mai et juin 1789.

Dans notre sénéchaussée, comme ailleurs, les débats s'amplifient à partir de l'été 1788. De nombreuses brochures sont publiées, en particulier celles du pasteur Rabaut Saint-Etienne, de Nîmes, qui exalte le Tiers-État et estime que, à lui seul, il représente toute la Nation. Il précède ainsi la très célèbre brochure « Qu'est-ce que le Tiers-État ? » publiée par l'abbé Siéyès, vicaire de Chartres, dans laquelle il répond à sa propre question : « le Tiers-Etat est tout, mais un tout interdit d'agir car enchaîné par les ordres privilégiés ».

Dans le cadre de ce débat, de nombreuses réunions préparatoires rassemblant des représentants des trois ordres se déroulent dans la continuité de l'assemblée de Vizille du mois de juin 1788. Une délibération du conseil politique de Villefort, comme beaucoup d'autres délibérations, s'inscrit dans la lignée des propositions du Dauphiné.

Dans cette logique, le conseil politique d'Uzès appelle à une réunion des représentants des trois ordres du diocèse, pour le 23 décembre 1788 à Uzès. Le conseil politique de Villefort, dans sa délibération du 26 novembre 1788, décide d'y participer et y envoie deux délégués : Paul Barrot et François Sauvan, avocat.

Le curé Bonnet ne s'y rend pas. Pourquoi ?

Par contre Claude Allier prieur de Chambonas, près des Vans, y participe. Claude Allier est très hostile au haut clergé, mais il deviendra pourtant par la suite, un des animateurs de la contre-révolution. Il participera au camp de Jalès, à la conspiration de Saillans, il sera le véritable dirigeant de l'insurrection dite «de Charrier» en haute Lozère. Il finira condamné à mort et exécuté à Mende, le 16 septembre 1793.

L'évêque d'Uzès dans un premier temps condamne cette rencontre des trois ordres de son diocèse, puis mesurant le succès de cette assemblée, modère son opposition.

La décision du conseil politique de Villefort de participer à cette rencontre met en fureur Simon Ursule Bonnet Ladevèze, juge du seigneur, qui a succédé à son père décédé, et cousin de J. Bonnet curé. Nous ne disposons pas de sa lettre de protestation, mais la réponse que lui apporte le conseil politique, dans une longue déclaration du 26 décembre 1788, permet d'en saisir le sens.

À partir d'arguments largement spécieux, Bonnet Ladevèze dénie toute valeur à la délibération qui a décidé de la participation à la rencontre d'Uzès. Il prétend ne pas en avoir été informé, et de plus, que cette réunion s'est tenue chez Roussel Lavalette, premier consul maire, alors qu'elle aurait dû, d'après lui, se tenir à la maison curiale, Villefort ne disposant pas de local municipal. Mais comme indiqué plus haut, l'une des premières demandes du curé Bonnet lors de son installation à Villefort en 1767, avait été que les réunions du Conseil politique ne se tiennent plus à la cure.

D'autres réunions du même type rassemblant les trois ordres eurent lieu à Nîmes et Alès, elles aussi pour préparer les assemblées électorales de chacun des ordres de la sénéchaussée, qui se tinrent à Nîmes à partir du 17 mars 1788.

b) Les opérations électorales.

Ce paragraphe doit beaucoup au livre de M. Bernard Moreau : « *Voter en 1789, l'exemple de la Sénéchaussée de Nîmes* ».

À Nîmes comme partout en France, le bas et le haut clergé dont les intérêts matériels divergent, s'opposent vigoureusement.

Le bas clergé rassemble les vicaires et curés des paroisses de villages ou de quartiers de villes. Ils perçoivent la portion congrue, soit 350 livres par an pour les vicaires, et 735 pour les curés. À la veille de la Révolution un ouvrier parisien gagne à peu près deux livres par jour, la moitié pour un ouvrier des mines de Villefort.

Les évêques, les abbés, les chanoines, les curés décimateurs, perçoivent eux des salaires infiniment plus élevés. L'évêque d'Uzès dispose en net de 50.000 livres par an, il est loin des revenus de l'évêque de Strasbourg qui lui perçoit 300 000 livres. Ce haut clergé est peu apprécié par la population.

Par contre le bas clergé séculier est dans l'ensemble respecté, et de nombreuses communautés du Tiers-État souhaitent publiquement l'élection de nombreux curés comme représentants du clergé.

C'est le cas de la viguerie d'Anduze, haut lieu du calvinisme, qui déclare le 14 décembre 1788 :

- « *Considérant que dans la formation des Etats du Dauphiné, la classe des curés n'est pas suffisamment représentée,*

- *Que cette classe intéressante et précieuse, composée de plus de quarante mille individus, outre trente mille prêtres, curés et desservants, forme au moins les dix-neuf vingtièmes du clergé séculier du royaume,*

- *Que cette classe, qui seule prend les hommes au berceau, les soutient, les aide et les console dans les événements fâcheux dont la vie est parsemée,*

- *Qui, enfin les accompagne au tombeau, après avoir adouci et partagé l'horreur de leurs derniers moments,*

- *Devrait former la plus grande partie de l'Ordre du Clergé, dont ils font l'ornement et la force ».*

Ce mécontentement contre le haut clergé aura des conséquences inattendues en Gévaudan.

L'évêque de Mende, Mgr de Castellanne, évêque et seigneur tout puissant du Gévaudan est largement battu (100 voix contre 151) par un simple curé congruiste, le curé Brun de St-Chély-d'Apcher, et ce malgré les efforts de son jeune parent l'abbé de Siran, vicaire général de l'évêché, prieur de St-Jean-Chazorne, qui, déçu par les résultats, ira même jusqu'à subtiliser le cahier de doléances du clergé et ne le rendra qu'après de fermes interventions.

Puisqu'il s'agit de parler du curé Bonnet, regardons comment s'est déroulée l'assemblée ecclésiastique qui s'est tenue à Nîmes, dans l'église des Dominicains, actuel Grand Temple.

La phase de votes est précédée, comme toute élection de ce type, d'intenses négociations de

couloir. Parmi les curés congruistes un homme se détache : le curé Joannis de Marguerittes, village près de Nîmes. Les négociations aboutissent à l'accord suivant :

Les quatre élus du clergé seront Béthizy de Mézières, évêque d'Uzès, puis un curé de chaque diocèse, dont Joannis pour Nîmes.

L'élection de Béthizy est assurée dans la matinée du 30 mars. Le vote en faveur de Joannis est prévu pour l'après-midi. Mais c'est sans compter avec les ambitions de l'évêque de Nîmes, Mgr de Balore, qui tient absolument à être élu. Il organise un repas à l'évêché, repas auquel il invite un certain nombre de curés, pour les convaincre de voter pour lui plutôt que pour Joannis.

Bonnet en fait-il partie ?

L'argument principal de l'évêque de Nîmes s'appuie sur le rejet du protestantisme. Il utilise la large élection, dès le 27 mars, du pasteur protestant Rabaut Saint-Etienne comme député du Tiers-État pour susciter la peur et un ralliement à sa candidature. Face à l'éloquence, au prestige de Rabaut Saint Etienne, il faut un personnage de poids, ce que n'est pas un simple curé, expose-t-il.

Et c'est ainsi que l'évêque de Nîmes est élu le 30 mars (229 voix) contre Joannis (180 voix). Benoit, curé très conservateur de Pont-St-Esprit est élu le 31 mars. Jacques Bonnet est élu le même jour au troisième tour de scrutin, contre le prieur décimateur de St-Florent-sur-Auzonnet.

Ainsi le diocèse d'Uzès a trois élus sur quatre. Celui d'Alès n'est pas représenté, contrairement aux accords passés.

Dès le départ, le diocèse d'Uzès disposait d'un avantage certain au sein de la chambre ecclésiastique. Avec 248 voix, contre 112 au diocèse de Nîmes et 70 à celui d'Alès, il détenait la majorité absolue.

Pourquoi J. Bonnet a-t-il été choisi ? Il n'était pas parmi les plus actifs, assez peu marqué politiquement ; congruiste, il représentait le bas clergé. Est-ce un renvoi d'ascenseur de Balore ? Des éléments d'ordre géographique ont-ils joué ? Les électeurs ont-ils considéré que les Cévennes et le nord de la sénéchaussée devaient être représentés ?

Dès son élection, sans revenir à Villefort, Jacques Bonnet se rend à Versailles où il logera chez l'habitant, au 12 rue du Chenil.

Les députés emportent avec eux les feuilles de route que sont les cahiers de doléances. Que disent ces cahiers sur la question des modalités de vote ? Ceux du clergé et de la noblesse ne donnent pas de consignes unanimes et précises.

En Gévaudan le cahier de doléances du clergé laisse plutôt la porte ouverte au vote par tête, dans

la sénéchaussée de Nîmes le cahier du clergé penche plutôt pour le vote par ordre, sans interdire un soutien au vote par tête.

Cette question sera l'élément essentiel des débats à Versailles en mai et juin 1789.

4 - Le curé Bonnet aux États Généraux et à l'Assemblée Constituante

Comme indiqué plus haut, au cours des mois de mai et juin 1789, les députés des trois ordres discutent pour savoir comment ils vont se réunir et voter. Le 17 juin, le Tiers-État et quelques représentants du clergé se proclament Assemblée Nationale, et prêtent le fameux «serment du jeu de paume». Que vont décider les autres membres du clergé ?

Le 19 juin 1789, ils sont rassemblés et une majorité se prononce pour la « vérification des pouvoirs en commun », c'est-à-dire pour le rassemblement des États Généraux en une assemblée unique avec vote par tête. Le curé Bonnet fait ce choix. Ainsi, il se distingue fortement des autres élus du clergé de la sénéchaussée de Nîmes qui rejettent absolument cette option. Il entre donc en désobéissance avec son supérieur direct, Mgr Béthizy de Mézières, évêque d'Uzès.

Le 23 juin, après la fameuse séance plénière des États Généraux, il réitère son choix. Rappel : le 23 juin les trois ordres sont réunis en assemblée plénière, sous la présidence du roi. Celui-ci, après sa déclaration, lève la séance et demande aux élus de se disperser. Le Tiers-État, une grande partie de la noblesse et une majorité d'élus du clergé, dont notre Bonnet, refusent d'obtempérer. C'est à cette occasion que Mirabeau prononce la fameuse phrase : « *Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes* ».

On peut supposer, mais les archives manquent, que cette décision avait été précédée de contacts avec d'autres élus de Nîmes, en particulier Rabaut Saint-Etienne qui a joué un rôle important et sera quelques mois plus tard élu président de l'Assemblée nationale, puis de la Convention.

Dans ce qui est aujourd'hui notre région Languedoc-Roussillon, d'autres élus du clergé ont-ils fait le même choix que le curé de Villefort ? Aucun dans la sénéchaussée de Nîmes, pas plus que dans celle de Montpellier. Par contre dans celle de Béziers, les deux élus, tous deux curés congruistes, agissent de la même façon. Ce fut aussi le cas de l'élu du Gévaudan, le curé Brun de Saint-Chély-d'Apcher et

celui Chouvet, curé de Chomérac, dans le diocèse de Viviers département de l'Ardèche.

Quels furent les autres choix du curé Bonnet?

Si par ses votes des 20 juin et 23 juin 1789, il s'était rallié à la tendance la plus progressiste du clergé, par la suite ses prises de position sont plus droitières. C'est le cas à propos de sa position quant à la situation du roi après la fuite de la famille royale, dans le but de rejoindre l'Autriche en juin 1791. Arrêtée à Varennes, la famille royale est ramenée à Paris sous bonne escorte.

C'est là un tournant de la Révolution. Le Roi est maintenu semi-prisonnier aux Tuileries. Le 9 juillet, 300 députés des trois ordres protestent contre cet état de fait et défendent le « caractère inviolable » de la personne royale. Jacques Bonnet est de ceux-là, en accord cette fois avec les évêques d'Uzès et de Nîmes. Le 14 septembre 1791, il se prononce contre le rattachement d'Avignon à la France.

Au plan local, deux points importants :

A - La création du département de la Lozère.

Cela ne fut pas facile. Il faut rappeler que dans un premier temps, la transformation du diocèse de Mende en département n'était pas envisagée.

La commission chargée de cette question prévoyait plutôt un rattachement du nord de l'actuelle Lozère à la Haute-Loire, et du sud au Gard. Finalement, suite aux interventions des députés du bailliage de Mende, Rivière et Charrier (l'homme de l'évêque) tous deux originaires d'Aubrac ou de Margeride, le Gévaudan devint un département, le 5 février 1790. Contrairement à une idée souvent émise, surtout en Haut Gévaudan, cette création ne se fit pas partout dans l'enthousiasme. La région de Saugues demande et obtient son rattachement à la Haute-Loire. Langogne qui regarde aussi vers Le Puy-en-Velay, reste finalement en Lozère.

Qu'en est-il de la région de Villefort ?

En 1790, les quatre communes de la paroisse de Villefort, ainsi que Saint-André-Capcèze sont annexées au département de la Lozère, contre la promesse que Villefort devienne chef-lieu du district. Ce district s'étend de la Bastide au nord jusqu'au Collet-de-Dèze au sud. Villefort et la partie nord sont presque exclusivement catholiques, alors que la partie sud, de Vialas au Collet-de-Dèze est à nette majorité protestante. Quel fut le rôle du curé Bonnet dans ce marchandage ? La consultation des Archives nationales permettrait peut-être de répondre à cette question.

Un point est assuré : le conseil politique de Villefort réuni le 5 décembre 1789 demande que Villefort soit chef-lieu de district. Il fait une longue description très élogieuse de Villefort, de sa situation géographique. La seule ville qui apparait en concurrence avec Villefort est Saint-Ambroix. Et le document ne fait jamais la moindre allusion à la création d'un département du Gévaudan. Ce document est envoyé au curé Bonnet, à charge pour lui de défendre l'argumentation en faveur d'un district de Villefort.

Finalement, le rattachement à la Lozère fut la monnaie d'échange de la création du district, et non pas un véritable souhait des Villefortais. La joie d'être rattaché à la Lozère y est pour le moins mesurée, comme l'indique la délibération municipale du 4 novembre 1790 : « *L'union de cette paroisse au département de la Lozère fut faite d'après une convention expresse avec les députés de Gévaudan que Villefort serait chef-lieu de district, comme le seul moyen qui pût indemniser cette ville de la perte considérable qu'elle faisait en abandonnant un département riche, où elle avait son commerce et ses habitudes, pour se réunir à un département pauvre, hérissé de montagnes inaccessibles la moitié de l'année* ».

Le Collet-de-Dèze, Vialas demandent leur rattachement au Gard, sans l'obtenir. D'un autre côté, plusieurs communes rattachées au Gard et au district d'Alès : Malons, Aujac, Bonnevaux, Ponteils, ou à l'Ardèche : La Figère, demandent, sans succès, leur rattachement au district de Villefort.

En 1791 la question du redécoupage des départements et districts reste à l'ordre du jour.

Une délibération du directoire du district datée de novembre 1791 indique que l'Assemblée constituante en a confié la charge à l'Assemblée législative nouvellement élue. Le directoire du district de Villefort reprend les arguments en faveur de son agrandissement et indique que de nombreuses communes du Gard, (Sénéchas, Concoules, Génolhac, Chamborigaud), qui sont plus proches de Villefort que d'Alès, ou dévolues à l'Ardèche, mais plus proches de Villefort que de Largentière, demandent leur rattachement au district de Villefort. Ce serait le cas de toutes les communes du canton des Vans.

Mais fin 1791 la situation internationale se tend. La question de la guerre devient centrale, le redécoupage des départements et districts est renvoyé à des jours meilleurs. Cinq ans plus tard, en 1795, la nouvelle constitution supprimait les districts, et les administrations et emplois qui allaient avec...

Marché de dupes pour Villefort !

Finalement, avec les paroisses de Villefort et Saint-André-Capcèze, le département de la Lozère reçut Vialas, St-Maurice-de-Ventalon, Meyrueis, Gatuzières, et Lamelouze en compensation de la défection de Saugues.

B - La position de J. Bonnet à propos de la constitution civile du clergé.

Cette constitution, votée en juillet 1790, est très marquée par son époque, elle a été élaborée par des prêtres gallicans. Le catholicisme n'est plus l'unique religion reconnue, les vœux perpétuels des religieux sont supprimés, les biens du clergé sont nationalisés et seront vendus comme biens nationaux. Le clergé était le plus grand propriétaire de France, avec plus de 10% des terres, souvent les meilleures, et de nombreux bâtiments urbains. Les membres du clergé deviennent des fonctionnaires publics, rémunérés par l'État. Fonctionnaires publics, les prêtres voient leur traitements fortement augmentés, et devenir fonction du nombre de paroissiens. Il passe de 750 à 1 200 livres au minimum. Il en va différemment pour les évêques, leur traitement, même s'il reste très convenable, est limité à 20 000 livres. Le nombre des diocèses (et donc d'évêques) passe de 139 à 83, soit un par département

Les desservants des paroisses sont élus par les citoyens actifs composant l'assemblée électorale du district, y compris les protestants. Ces modalités aboutissent à une situation curieuse. Dans les districts à forte présence protestante, comme Florac ou Anduze, le choix du curé dépend largement du vote des protestants. À l'Assemblée nationale, l'abbé Grégoire avait demandé que le vote pour l'élection des curés soit réservé aux seuls catholiques, mais il ne fut pas suivi.

Après le vote de cette constitution, les députés membres du clergé, comme tous les fonctionnaires doivent prêter serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.

Le 20 novembre 1790, Jacques Bonnet, avec 300 autres députés, signe un texte à propos de la constitution civile du clergé. Par ce document, les signataires indiquent qu'ils sont prêts à prononcer le serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi mais avec une restriction : **les questions spirituelles**. L'évêque de Clermont emploie d'ailleurs une formule qui est acceptée par tout le monde ou presque : « ...rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » selon l'évangile de Mathieu. Cela ressemble fort à la séparation des Églises et de l'État, telle que nous la connaissons

aujourd'hui. Mais dans les années 1790, après des siècles de confusion entre le catholicisme et l'État, l'idée était difficile à concevoir.

En janvier 1791, le nom de Jacques Bonnet n'apparaît pas parmi les députés du clergé signataires de la constitution civile dans sa totalité. Finalement il ne prête le serment qu'avec la restriction, ce qui ne l'empêche pas de percevoir son traitement de curé, et même de protester lorsqu'il l'estime insuffisant : le 2 mai 1791, le directoire du district de Villefort étudie une réclamation du curé Bonnet, portant sur le montant de son traitement, fonction du nombre de leurs paroissiens. Le curé Bonnet percevait un traitement annuel de 1 200 livres. Il fait remarquer que les 52 paroissiens de Bayard n'ont pas été pris en compte. Avec eux, le nombre d'habitants de la paroisse de Villefort s'élève à 2 403. Le district reconnaît l'erreur, et lui attribue un traitement de 1 800 livres, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 1791. (Arch. dép. Lozère, L 368)

En septembre 1791, l'Assemblée constituante a fait son œuvre : elle a rédigé une constitution et réalisé bon nombre de réformes. Elle se sépare et laisse la place à une nouvelle assemblée : l'Assemblée législative, élue par les citoyens actifs (ceux dont le montant de l'impôt s'élève au moins à trois journées de travail).

Jacques Bonnet revient à Villefort. Il y reprend sa fonction cléricale et n'a plus aucune activité politique. Il reste à la tête de la paroisse jusqu'en juillet 1792.

5 - Le curé Bonnet face à l'approfondissement de la Révolution.

Début juillet 1792, Jacques Bonnet démissionne de sa fonction de curé de Villefort. Il met en avant son âge (il a 59 ans) et ses infirmités. Il réside à Villefort, peut-être dans sa famille. L'âge et les infirmités sont-elles les véritables causes de la démission de Jacques Bonnet ? On ne peut que faire des hypothèses en prenant en compte la situation politique, tant au plan national que local.

Au plan national la France est en guerre depuis le 20 avril 1792. La guerre, voulue par le roi et les Girondins, malgré l'opposition de Robespierre et des futurs Montagnards, n'est pas un succès. Les armées françaises reculent et le mécontentement monte contre le roi et la noblesse, accusés de vouloir la défaite pour liquider la Révolution.

Au plan local, juin et juillet 92 sont marqués par le troisième camp de Jalès et l'insurrection organisée par le comte de Saillans qui, en relation avec les armées étrangères, se propose de rétablir l'ancien régime. Un courrier par lequel Saillans appelait à l'insurrection pour la nuit du 8 au 9 juillet 1792 avait été intercepté. Plusieurs autres courriers ont été saisis à la poste de Villefort, l'un venant de Chambéry (ville piémontaise à l'époque), un autre venant d'Uzès et destiné au curé Bonnet. Nous n'en connaissons pas le contenu.

L'insurrection de Saillans échoue complètement. Saillans espérait rassembler de 15 000 à 20 000 soutiens. Il ne peut compter que sur 1 500 participants. Le château de Banne est repris par la Garde nationale du Gard. Saillans tente de fuir par la vallée du Chassezac pour rejoindre des terres qu'il juge plus favorables en haute Lozère. Il est arrêté aux Aydons, à proximité de Villefort, par les patriotes du village, dirigés par Hyacinthe Laurens, ancien gendarme et membre du directoire départemental. Conduit aux Vans, il y meurt sous les coups de la foule, malgré les efforts de Laurens pour le protéger et le livrer à la justice.

Avec les difficultés militaires, après le renversement de la royauté, l'Assemblée législative, inquiète du rôle de certains prêtres réfractaires, vote le 26 août 1792 une loi qui impose aux prêtres la prestation du serment sans restriction, et cela dans un délai de 15 jours, sous peine de déportation, sauf pour les infirmes et les plus de 60 ans.

Le 8 novembre, Jacques Bonnet se rend devant la municipalité de Villefort. Il y rappelle qu'en tant que député il a signé, avec les réserves sur le spirituel, le serment de fidélité, ce qui fut « agréé par les autorités ». Il indique ensuite que n'étant plus fonctionnaire public il est prêt à donner les preuves de son civisme et à prêter le serment « d'être fidèle à la Nation, et de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». (*Arch. dép. Lozère, L 487*).

Pour Villefort, la première conséquence de la démission de J. Bonnet est la privation de culte pendant des mois. Au long de la fin de l'année 1792 et au début 93, la municipalité, le Directoire du district échangent de nombreux courriers avec Nogaret, l'évêque constitutionnel. Ils lui demandent la nomination d'un desservant. Plusieurs prêtres se succèdent à Villefort. Certains, après leur élection par les citoyens actifs du district, ne s'y rendent pas, d'autres n'y assurent leur ministère que quelques semaines. Le curé de Sainte-Marguerite, en Ardèche, mais tout près de Villefort, y tient le

culte pendant trois dimanches successifs mais ne peut continuer. En désespoir de cause, la municipalité et le district demandent et obtiennent que trois prêtres originaires et habitants Villefort assurent les fonctions curiales même sans avoir été élus. Parmi ces trois prêtres un Borelli, dont le frère est membre de la Société populaire et du Comité de surveillance. Les choses ne sont pas simples. L'évêque constitutionnel de Mende, Nogaret, accepte cette solution.

D'après les documents officiels (mais retransmettent-ils toute la réalité ?) les Villefortais apparaissent surtout attachés à la présence d'un prêtre qui assure les fonctions curiales, sans vraiment s'interroger sur son attitude par rapport à la constitution civile du clergé.

Au printemps 1793, certainement suite à l'insurrection dite de Charrier, mais largement inspirée par les frères Claude et Dominique Allier, le Directoire départemental qui jusqu'alors ne s'était pas montré très attaché à la mise en œuvre de la loi du 26 août 1792, exige son application. (*PV district. Arch. dép. Lozère, L114*).

Le 12 juin 1793 (*Arch. dép. Lozère, L 489*) le conseil municipal de Villefort dresse une liste de suspects. Il s'agit de personnes qui sont supposées avoir quitté leur domicile depuis plus de trois mois. Le curé Bonnet figure dans cette liste. Il est supposé absent depuis 7 mois, soit depuis novembre décembre 1792. Où était-il, était-il réellement absent ?

Quelques mois plus tard, à l'automne 1793, le curé Bonnet dépose une requête auprès du Directoire du district de Villefort. Il se fait représenter par son frère Louis-Philippe, lui-même membre du Directoire. Cette requête est étudiée, le 26 brumaire, an II (18 novembre 1793). Dans ce texte, le curé Bonnet indique d'abord qu'il a plus de 60 ans, qu'il n'est donc pas passible de déportation, et qu'il a prêté en temps voulu le serment de fidélité avec restriction. Il demande soit de rester à Villefort, soit de séjourner dans la maison de réclusion du Tanargue. (*Arch. dép. Lozère, L 364*). On lui accorde le droit de séjourner à Villefort, et en germinal an II, le directoire reconnaît sa situation de non-émigration.

L'arrivée de Borie, le 2 pluviôse an II (21 janvier 1794), brusque les choses. Borie, député de Corréze envoyé par la Convention dans le Gard et la Lozère, détient tous les pouvoirs jusqu'à la fin de sa mission, le 4 fructidor, an II (14 août 1794). Pendant cette période, la politique de déchristianisation est mise en place ; l'église paroissiale et la chapelle des Pénitents sont fermées, les trois

cloches descendues, y compris celle de l'horloge.

La délibération de la municipalité de Villefort datée du 28 germinal an II indique que la ci-devant église, devenue Temple de la Raison, va servir d'atelier aux bâtisseurs réquisitionnés pour confectionner les bâtis nécessaires à l'armée. La même délibération précise que la chapelle des Pénitents deviendra le Temple de la Raison, dès que les travaux indispensables y auront été réalisés.

Mais certaines habitudes restent fortement ancrées : travailler le dimanche n'est pas accepté facilement par tout le monde. Le 22 prairial an II, la municipalité se plaint encore de ce que certains citoyens ne travaillent pas et passent leur temps au cabaret « les ci-devant dimanches ». Elle propose la fermeture des cabarets et auberges ces jours-là.

En messidor, Borie prend la décision de faire arrêter les prêtres qui n'ont pas abdicqué. Il fait mettre sous scellés les effets et biens de Bonnet, ci-devant curé de Villefort, de Chabert, Rivière, et Meffre, et du ci-devant vicaire de Villefort, Clavel. Par un courrier du 24 messidor an II (12 juillet 1794) au Comité de Salut public à Paris, Borie indique qu'il a fait arrêter seize prêtres du district de Villefort et que six d'entre eux, dont J. Bonnet, ont déjà été conduits à Mende où ils sont reclus.

Le représentant Borie prend cette décision en opposition aux avis de la municipalité de Villefort, de la Société populaire, et du district. Le Directoire du district, dans une délibération du 6 messidor an II, avait rappelé à Borie que la municipalité de Villefort et la Société populaire avaient autorisé ces six religieux à continuer à résider à Villefort « sous le contrôle des autorités constituées ». Pour l'un d'entre eux cette situation avait été approuvée par Châteauneuf-Randon.

La situation des reclus est un peu particulière : ils ne sont pas en prison, mais plutôt en situation d'assignés à résidence. Ils sont logés mais doivent subvenir à leurs besoins. Dans ce but ils peuvent percevoir une indemnité qui s'élève jusqu'à 400 livres pour ceux qui n'ont aucun revenu. Quand ils disposent de petits revenus, ceux-ci sont abondés jusqu'à 400 livres. Au delà de revenus supérieurs à cette somme, estimée suffisante, ils ne perçoivent rien.

Jacques Bonnet est donc reclus à Mende du 24 messidor an II (12 juillet 1794) jusqu'au 24 pluviôse an III (12 février 1795).

Libéré, le 24 pluviôse an III, il revient à Villefort. Immédiatement, il demande à percevoir son traitement qu'il n'a pas touché depuis sa démission. Le directoire du district étudie sa demande le 7 ventôse an III (25 février 1795) et la rejette, car Jacques Bonnet est toujours officiellement sous le

coup d'une présomption d'émigration. Le district ne lui accorde que la pension prévue pour les curés remplacés : 500 livres par an, soit 1 020 livres 16 sols 6 deniers, pour la période du 1er juillet 1792 au 24 messidor an II. Son frère Victorin Bonnet-Mazimbert, ancien procureur fiscal, lui sert de caution.

Quelques jours plus tard, le 20 ventôse an III (10 mars 1795), le Directoire du district le retire de la liste des présumés émigrés. Le même jour, six autres personnes sont reconnues non émigrées, dont Simon Ursule Bonnet Ladevèze, son cousin, ancien juge du seigneur, décédé deux mois plus tôt le 8 nivôse an III. La voie est maintenant libre pour qu'il perçoive en totalité ses arriérés de traitement.

Dès vendémiaire an III, Hyacinthe Borrelli (le père) procureur-syndic du district, avait été chargé de dresser le dossier des arrérages à verser aux religieux. Il présente ses conclusions au Directoire du district le 14 frimaire an IV. Le document indique que J. Bonnet doit recevoir 4 120 livres qui s'ajoutent aux 1 020 déjà perçues. (*Arch. dép. Lozère, L367*)

Ce dossier comporte les noms de plus de soixante ecclésiastiques (curés, vicaires, religieux et religieuses) du district de Villefort qui percevront des arriérés de traitement. Parmi eux, l'abbé de Siran, ancien vicaire général de l'évêché en 1789 et contre-révolutionnaire virulent qui reçoit plus de 5 000 livres.

Cette disposition peut sembler curieuse : le 3 ventôse an III, la Convention avait voté la séparation des églises et de l'État et reconnu la liberté du culte. Ce texte prévoyait, en conséquence, que l'État ne rémunérerait plus aucun religieux, mais la loi n'est pas rétroactive, et le légalisme veut que les arriérés soient versés.

Que devient le curé Bonnet de 1795 à 1802 ? Il vit certainement à Villefort où son frère et ses proches occupent toujours des fonctions électives.

L'année 1802 est marquée par un événement très important : le vote du 18 germinal an X (8 avril) qui met en place le concordat signé l'année précédente, le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) entre Bonaparte et le pape Pie VII. Par ce texte, la France reconnaît le catholicisme comme la religion de la majorité des Français. Les cultes sont officiellement rétablis. À Villefort, une fête est organisée le 8 juin 1802. La garde nationale, tous les fonctionnaires publics y participent, la loi qui rétablit le culte est lue, et tout ce beau monde se dirige cérémonieusement vers l'église où le curé Bonnet les attend... *Te deum* et cris de joie. Jacques Bonnet a retrouvé

officiellement sa cure, il y restera jusqu'à son décès en décembre 1805.

Dans les archives de la paroisse de Villefort existe un document curieux, daté du 1^{er} octobre 1805. Ce jour-là, le curé Bonnet et son vicaire Michel procèdent à l'inhumation de Pierre Combe de Lassupal.

L'écriture du curé Bonnet est reconnaissable pendant les premières lignes de l'acte paroissial qu'il a donc commencé à rédiger ; mais au milieu de la quatrième ligne, l'écriture change soudain. Manifestement, la fin du texte a été écrite par le vicaire Michel qui signe de son nom au bas de l'acte. Le curé J. Bonnet n'était plus en état de terminer la rédaction de l'acte.

Tous les certificats suivants sont rédigés et signés par le vicaire Michel, y compris le certificat d'inhumation de Jacques Bonnet, qui décède quelques semaines plus tard, le 7 nivôse an XIV (28 décembre 1805). Il est inhumé le lendemain, en présence des curés des paroisses voisines, et certainement de ses frères et neveux qui ont déclaré le décès à la mairie, mais le prêtre ne signale que la présence des religieux.

Au travers de l'étude de ce personnage issu de deux familles aisées de Villefort, on peut voir comment certaines familles de notables traversent la Révolution.

Une partie de la famille, les Bonnet Ladevèze, très étroitement liée à l'ancien régime, sort partiellement ruinée de cette période, puis est décimée par la maladie et la mort qui détruisent toute la branche, avant même le XIX^{ème} siècle, à l'exception d'une fille qui meurt à Castanet dans les années 1830, et d'un fils en 1870.

L'autre partie de la famille, les Bonnet Mazimbert, traverse la Révolution en y occupant des fonctions d'autorité au district, à la mairie. Elle maintient cette position sous l'Empire et au-delà.

Il en va de même d'autres familles de notables d'ancien régime qui profitent largement de la Révolution, connaissent une ascension sociale significative loin du village qui les a vu naître, tout particulièrement pour la famille maternelle de Jacques Bonnet : les Barrot.

Une fille mère et un commissaire bienveillant, en 1871

par Marie-Lucy Dumas

Voici une lettre trouvée dans les archives de la commune de Génolhac, adressée en copie au maire, car l'enfant de cette fille mère y est en nourrice. Le sous-préfet veut faire enfermer la mère pour un motif qui a sans doute à voir avec « l'attitude équivoque » de cette femme, le commissaire n'en voit pas la nécessité. On ne sait s'il a réussi à convaincre le sous-préfet.

Le portrait que trace le commissaire est aimable, car il n'emploie pas de termes dépréciatifs, ne porte pas de jugement, ni n'émet de considérations morales, au contraire il éprouve une certaine empathie à son égard.

Marie, une jeune femme, travaillait comme domestique, peut-être chez la veuve Méjean, et a acheté des objets volés. Mise enceinte, elle accouche à l'hôpital d'Alès, ne trouve plus de place comme domestique, sans doute parce qu'elle

est considérée comme une fille de « mauvaise vie ». Elle se démène pour faire les vendanges et les châtaignes et a placé son enfant en nourrice à Génolhac qui reçoit de nombreux enfants de l'assistance, de parents ou de filles mères. Il semble qu'elle n'a pas réglé le trimestre de la nourrice. Le commissaire retient sa malle jusqu'à ce qu'elle paye. Son père ne peut l'aider, il est mendiant. Si elle est enfermée, elle ne pourra pas assumer la dépense de son enfant, dit implicitement le commissaire.

Le sous-préfet s'est intéressé au sort de l'enfant, car il s'inquiète d'un abandon possible. Il a demandé au commissaire de se préoccuper de sa situation. Le commissaire le renseigne : l'enfant est à Génolhac et le maire est bien placé pour surveiller.

(J'ai rendu anonyme le nom de la femme).

Le document :

Bessèges le 18 octobre 1871

Lettre à Monsieur le sous-préfet d'Alès, numéro 168, rapport sur la nommée X Marie

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à la date d'hier, concernant la nommée Marie X, je m'empresse de vous faire connaître que j'avais entièrement perdu de vue cette jeune personne depuis le mois de novembre 1870, époque à laquelle je fis de nombreuses démarches à propos d'un vol considérable qui avait été commis au préjudice de l'hôpital de la Forge. La veuve Méjean dont il est parlé dans votre lettre avait, sans le savoir, soi-disant, acheté à celui qui était l'auteur du vol, trois paires de draps de lit et Marie, un parapluie et une paire de ciseaux. Inutile de vous dire Monsieur le sous-préfet, que les auteurs du vol furent reconnus, et punis en conséquence par le tribunal correctionnel d'Alès. Quant aux objets vendus, ils furent restitués, ça va sans dire.

Mais revenons à Marie X, dont je n'avais plus entendu parler, j'ai hâte de vous informer, qu'à l'époque susdite, il était déjà venu à ma connaissance que sa conduite était très équivoque. Aujourd'hui, cette fille mère est très malheureuse. J'apprends à l'instant qu'il lui a été impossible de se procurer un poste de domestique, depuis ses couches qui ont eu lieu à l'hôpital d'Alès. Aussi la nécessité l'a-t-elle forcé d'aller en vendanges dans les environs de Nîmes, afin de gagner quelques sous pour pourvoir à ses besoins. À l'heure qu'il est, on m'assure qu'elle ramasse les châtaignes pour le compte d'un sieur Domergue, propriétaire à Robiac. Sa détention ne peut pas être plus triste, et sa famille ne saurait lui venir en aide. C'est si vrai, que son père est dans un état complet d'indigence, mendiant, de porte en porte, quelques morceaux de pain.

Conformément à votre lettre, je ferai tous mes efforts, croyez-le bien, Monsieur le sous-préfet, pour veiller à ce que l'enfant de cette fille ne soit pas abandonné ; mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'il ne me sera guère possible d'exercer à cet égard une surveillance active, l'enfant étant en nourrice à Génolhac, et la mère n'ayant pas de résidence fixe. Il me semble donc que ces soins devraient incomber à Monsieur le maire de cette commune qui est parfaitement au courant de tout et sur les lieux.

Quant à la malle de Marie X, elle se trouve toujours chez la veuve Méjean. Je l'ai vu ce matin. Recommandation a été faite à celle qui en est la

dépositaire de ne la céder qu'après que Marie aura payé ce qui est dû à la nourrice. Ci-joint la lettre du maréchal des logis de la gendarmerie de Besseges que vous m'avez communiqué.

Agréer, Monsieur le sous-préfet, l'hommage de mon profond respect et de mon dévouement.

Le commissaire de police J. Montet

Quelques commentaires

Le sous-préfet :

Martial Baile, né en 1833, à Tarbes, une carrière de sous-préfet jusqu'en 1873, puis de préfet jusqu'en 1877, se présente ensuite aux élections législatives dans le parti républicain.

Le commissaire :

J. Montet (Jean-Baptiste), commissaire de 5^e classe, est en poste de 1870 au 27 novembre 1872 ; il était en poste auparavant à Castries (Hérault), puis à Florac. Son nom n'apparaît plus à partir de 1872, peut-être retiré ou décédé ?

Son écriture est particulièrement soignée, sans aucune faute d'orthographe ni de français, ce qui dénote un haut niveau culturel et explique sa façon de se situer par rapport aux faits de société.

L'Hôpital de la Forge de Bessèges :

La forge a été construite en 1841. D'abord possession de concessionnaires des mines, elle passe entre les mains de la Compagnie de la Loire et de l'Ardèche en 1859 qui prend le nom de « Compagnie des Fonderies et forges de Terrenoire, la Voulte et Bessèges » exploitée jusqu'à sa faillite en 1890. Cet hôpital est destiné aux blessés des ateliers et des mines. Plusieurs loteries sont émises en 1890 pour les secours aux blessés. Le seul bâtiment appelé « hôpital » dans les cartes postales, date de 1890.

Bibliographie :

Robiac-Rochessadoules, tome 2, livre collectif, édité par l'a.e.i.r.r., 2000.

<http://bessegesdautrefois.e-monsite.com/blog/cartes-postales>.

Liste des sous-préfets d'Alès établie par les archives municipales d'Alès.

Journal des commissaires de police, sur Gallica Bnf.

Malgré des recherches dans les registres de l'hôpital d'Alès, cette femme, n'a pu être retrouvée ni son enfant dans les registres d'état civil.

Les notables catholiques et protestants en Piémont cévenol (l'exemple de Durfort) : possession de la terre, métiers et répartition sociale (XVIII^e siècle) par Florian Cadoret *

Cet article est tiré en grande partie d'un mémoire de Master 1 intitulé : « Les notables du piémont cévenol pendant la Révolution française » dirigé par M. Conesa à l'université de Paul Valéry Montpellier III¹. Il a été soutenu en juin 2014 et doit être prolongé par une seconde partie.

« Le thème de la répartition du sol s'avère d'autant plus pertinent pour l'histoire des campagnes qu'il affecte non seulement l'analyse économique par le truchement de la production, mais aussi, et surtout, l'évolution sociale par le biais de la répartition des richesses ; et bien des comportements politiques en conséquence. »²

Les terres cévenoles, ainsi que le piémont, sont marquées par le protestantisme. Le XVIII^e siècle a débuté par la guerre des Camisards, souvenir qui traverse tout le siècle. Cette mémoire se poursuit d'ailleurs jusqu'à nos jours comme Philippe Joutard l'a montré³. Ces terres avaient été touchées dès 1540-1550 par la Réforme et Durfort ne fait pas exception. Le petit bourg connaît même une grande continuité calviniste jusqu'à nos jours.

Ce village se situe au carrefour d'axes assez importants de Nîmes à St-Hippolyte-du-Fort et Le Vigan, et une voie nord-sud qui s'avance vers Anduze et Alès. Nous sommes bien dans ce qu'on

peut dénommer le «Piémont cévenol»⁴. Ce pourtour, ce pied des montagnes se définit par sa situation géographique, sa fidélité à la religion protestante, par sa solidarité et sa complémentarité avec la Montagne (religieuse, sociale et économique⁵), par son activité agricole et proto-industrielle. C'est bien une clé pour la Cévenne⁶.

Le Piémont rural permet de voir l'ancrage populaire du protestantisme et les rapports de force religieux et sociaux au village.

Les impositions foncières au moment de la Révolution⁷, donnent une idée des possessions terriennes des habitants de Durfort. Si le piémont est une zone agricole, la proto-industrie s'y développe dès le XVII^e siècle. La soie, la verrerie, les mines font dès lors des paysans des salariés, voire des proto-ouvriers⁸. Ainsi se dessine au village une ébauche de hiérarchisation sociale qui préfigure les classes sociales du XIX^e siècle. Ce sont ces

4 Le terme de « Piémont Cévenol » est l'actuelle appellation de la communauté de communes réunie autour de St-Hippolyte-du-Fort. Nous pensons voir dans la notion de piémont un territoire caractéristique à la manière de la Montagne telle que l'ont définie certains historiens. La comparaison avec le Piémont italien ou pyrénéen pourrait s'avérer fructueuse.

5 Les « remues d'hommes » définies dans POITRINEAU Abel, *Remues d'hommes : les migrations montagnardes en France, XVII-XVIII^e siècles*, éditions Aubier, 1992, 322 p.

6 Une grande partie de ce travail se base sur l'ouvrage de ALLUT Stéphane, BURGUET Michel, FLEURY Jean, *Clef pour la Cévenne : la châtellenie de Durfort : Une histoire pour l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2002, 304p.

7 Archives Communales de Durfort St Martin de Sossenac (ACD) I 1G8 : état des sections 1791-an V

8 Il y a 7 filatures de soie à Durfort en 1790 employant quelques dizaines de personnes. Cependant chaque famille élève des vers à soie et l'économie du village tourne de plus en plus autour de cette production depuis 1709. Il existe aussi 3 mines qui sont exploitées en surface par des grattages. La verrerie quand à elle fonctionne au XV^e-XVI^e siècle mais elle ferme par manque de bois et manque de débouchés. Plusieurs moulins broient les grains mais aussi l'olive qui fournit l'huile.

1 Ce mémoire peut être consulté à l'université de Montpellier III au laboratoire CRISES ainsi qu'à la mairie de Durfort.

2 GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Propriété et société rurale en Europe : Les doctrines à l'épreuve de l'histoire sociale française (années 1780-1920)*, Nantes, Éditions du Temps, 2005, p. 21.

3 JOUTARD Philippe, *Légende des camisards : une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 442 p. mais aussi CABANÉL Patrick, « La guerre des camisards entre histoire et mémoire : la perpétuelle réinvention du témoignage », *Dix-huitième siècle*, 2007/1 no 39, p. 211-227. DOI : 10.3917/dhs.039.0211 - JOUTARD Philippe *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, coll. « Écritures de l'Histoire », 2013, 240 p.

* Florian Cadoret a été un des premiers boursiers de notre association.

couches sociales qui se trouvent confrontées à la division religieuse, à la Révolution et marquent les Cévennes d'une certaine radicalité. En effet, dans ce territoire essentiellement rural, la propriété foncière est aussi l'un des signes de la richesse et de la position sociale des familles. Ces informations donnent à voir les processus de hiérarchisation, croisés avec l'appartenance religieuse qui sans cesse interroge les situations économiques. Les archives municipales et consistoriales⁹ de Durfort offrent une grande richesse de documents qui nous a permis de réaliser ces recoupements.

Il s'agit donc ici de définir la notabilité au travers de sa propriété et de son utilisation. Ainsi comprise, il sera possible de chercher à cerner les choix religieux de ces notables¹⁰ et leurs positionnements au tournant du XVIII^e siècle et de la Révolution.

La répartition de la terre au village et les métiers exercés

La population de Durfort augmente à peu près de 600 à 850 habitants au cours du XVIII^e siècle. Dans les cotes de l'état des sections de 1791, on retrouve 749 parcelles agricoles pour 270 individus environ. La moyenne des parcelles est de 1,4 hectares et un individu possède en moyenne 4,3 hectares, sachant qu'il y a de très gros propriétaires. En effet, 6 parcelles font plus de 50 hectares et 12 plus de 10 hectares. Le nombre maximum de propriétés comprises entre 0.01 et 0.5 hectares se monte à 423 parcelles pour à peine 105 hectares au total. Les deux plus grandes propriétés réunissent, à elles seules, 287,7 hectares soit 27 % des terres. Les 12 propriétés les plus grandes totalisent 715,6 hectares et 68 % des terres. La parcelarisation extrême de la majorité des terres va de pair avec une concentration très importante dans les mains de quelques individus.

Ainsi de nombreux durfortois ne possèdent pas suffisamment de terres pour faire survivre leur famille. Ces propriétaires-parcellaires et ces travailleurs agricoles¹¹ doivent très certainement, pour

une grande partie, travailler dans les champs des grands propriétaires, aux mines « *d'alquifoux* » (le plomb), comme bûcheron ou main d'œuvre à la verrerie (éventuellement pour le XVI^e siècle) et plus encore pour la soie. La région fait pousser massivement des mûriers qui nourrissent les vers à soie. Les femmes élèvent les œufs de vers à soie dans leur jupon. Elles surveillent, avec leurs maris et leurs enfants, leur éducation dans les magnaneries ou dans les combles des mas. Enfin les paysans et surtout les paysannes sont exploitées ponctuellement dans les sept filatures de soie de Durfort. Ces revenus sous forme de salaires ou de bénéfices tirés de la vente du plomb complètent les maigres terres familiales¹².

La paysannerie de Durfort dans un sens large est composée¹³ de ces propriétaires-parcellaires¹⁴ (19 % de la population et 10 % des revenus fonciers) et de travailleurs agricoles (26 % et 6 % des revenus). Les grands propriétaires, qui ont été séparés des autres propriétaires afin de déterminer la part des notables représentent 5 % des possesseurs de terres et obtiennent 60 % des revenus fonciers. Ceux-ci font très probablement travailler les petits propriétaires et autres travailleurs sur leurs terres. Ils participent peut-être pour les plus modestes aux travaux des champs.

Ce que nous appellerions les classes moyennes aujourd'hui sont constituées des catégories suivantes : commerçants (11 % de la population et 12 % des revenus), artisanat (11,5 % et 4 % respectivement), les notaires, médecins et religieux mais ils tirent leur ressource de leur fonction plus que de leur foncier !

Outre les travailleurs de la terre déjà évoqué, les plus pauvres travaillent de leurs bras, de leurs mains (et sont inscrits comme charbonniers, peigneurs de laine, tisserands pour 5 % de notre population et 1 % des revenus) ; les fabricants auraient pu être ajoutés à cette catégorie (8,5 % et 3 % des

⁹ Archives consistoriales de Durfort (Arch. dép. Gard) non classée : liste des protestants, reçus de dons et de cotisations à l'Église calviniste de Durfort.

¹⁰ Philippe Joutard ne développe-t-il pas l'idée que les notables n'ont pas soutenu les Camisards et ont eu une position plus proche de l'église du Désert par exemple ? Cependant l'identification à un territoire, à une mentalité réunit les piémontais comme les cévenols en général derrière l'idée de résistance, d'indépendance ... et les trouve soutenant la Révolution...mais jusqu'à quel point ? Et sont-ils réellement unis ?

¹¹ GAVIGNAUD Geneviève, *Les campagnes en France au XIX^e siècle*, Paris, Editions Oprys, 1990

¹² La question de la forme des revenus des activités proto-industrielles et de l'exploitation sur les terres d'un propriétaire est à creuser. S'agit-il principalement de salaires ? C'est l'un des objets de la 2^e partie du mémoire dont est tiré cet article.

¹³ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Propriété et société rurale en Europe : Les doctrines à l'épreuve de l'histoire sociale française (années 1780-1920)*, Nantes, Éditions du Temps, 2005, pp. 12-21.

¹⁴ Les cotes où se trouvent le métier de propriétaire ont été discriminées en fonction de leur revenu foncier déclaré sur l'état des sections de 1791. En dessous de 100 livres, les individus ont été considérés comme petits propriétaires, au-dessus, nous les avons séparés pour établir les grands propriétaires et ainsi les notables.



revenus) enfin restent les veuves qui font 7,5 % des propriétaires de parcelles pour 2 % des revenus) et les indéterminés (non connus ou héritiers mineurs pour 3 % et 0,24 % de revenus). La disparité des revenus est bien une réalité. La notabilité se trouve certainement parmi les 20 plus riches en revenus fonciers¹⁵. Cependant nombreux sont les notables qui bâtissent leurs fortunes sur le commerce, en particulier l'achat de soie aux paysans et la revente à Nîmes ou sur les foires locales et régionales. Les revenus des filatures qui commencent à s'implanter ainsi que la location de maisons est aussi source de richesse.

Sur ces vingt individus, treize sont propriétaires et sept sont désignés alternativement comme négociants ou propriétaires. La surface qu'ils possèdent s'étend de 1,15 hectare à 170 hectare. Cette disparité souligne le fait que la surface n'est pas déterminante mais que la valeur en revenus des terres est bien plus révélatrice. Les revenus estimés imposables s'échelonnent de 115 livres décimales à 1 670 livres. Les 7 premiers concentrent 49,63 % des revenus imposables sur l'état des sections. En ajoutant les 13 suivants, leurs revenus fonciers sont de 65,27 % du total. Les 30 qui viennent à la suite ont 15,03 % des revenus totaux, alors que les 196

individus qui restent ne se partagent que 18,55 % des revenus fonciers. Il semble que ce sont bien ces grandes familles qui président aux destinées du village au XVIII^e siècle - avec cependant quelques réserves. Dans la période troublée de la Révolution, la fiscalité n'est pas stable et les richesses se font et se défont même si les notables gardent un certain contrôle de la situation.

Parmi ces vingt individus, deux sont d'ancienne noblesse. En réalité, le marquis de Cadolle est de vieille noblesse, le baron Duranc de Vibrac est de noblesse plus récente, du début du XVI^e siècle. L'ancienne église, le four, le moulin à huile, la tour et le château neuf de Durfort sont propriétés du marquis de Cadolle. Le château neuf est racheté par Jacques Bernard 20^{ème} place de notre classement en revenus terriens¹⁶. Le baron Duranc de Vibrac possède quant à lui le château de Vibrac, second dans l'ordre des richesses foncières. Ce château ainsi que toutes les terres, seront rachetés en 1824 par Jean Mathieu dont un membre de la famille arrive en 22^e place en 1791.

Outre ces membres de la noblesse qui d'ailleurs perdent ou vendent la plupart de leurs propriétés au cours de la Révolution française ou au début du XIX^e, les autres propriétaires constituent une bonne partie de la notabilité durfortoise. Leurs revenus semblent constitués de ces ressources foncières,

¹⁵ Même si dans notre mémoire, nous avons trouvé des personnages qui vont avoir un rôle important jusqu'à la 32^e place en revenus fonciers avec un membre de la famille proche de Rabaut Saint-Étienne.

¹⁶ Voir annexe.

de la location de maisons, de l'exploitation des mines et des filatures, de l'achat et de la vente de cocons¹⁷. Beaucoup d'entre eux exploitent l'olivier, la vigne et le mûrier. Certains possèdent vraisemblablement au moment de la Révolution des rentes sur les métairies. Nombre d'entre eux cherchent à parvenir à intégrer la noblesse, tout au moins jusqu'à 1789.

Les choix religieux de ces notables apportent de nombreux éléments de compréhension de l'histoire de la région.

Catholiques et protestants dans la hiérarchie villageoise et leurs rôles politiques

En 1801, 716 protestants pour 130 catholiques : 84,3% de la population durfortoise protestante. Si ce chiffre ne peut être certain, la proportion est confirmée par l'état-civil. Les remontrances de l'évêque en 1726 afin d'acheter une maison curiale à Durfort donnent le chiffre de 660 paroissiens dont 60 Anciens Catholiques soit 91 % de Nouveaux Convertis à cette date. Les catholiques passent donc de 9 % à 15 % entre 1726 et 1801. Ce qui s'explique par la répression et la pression sociale qui se poursuit sur l'église du Désert au moins jusqu'en 1760 (voire 1787)¹⁸ et par les migrations de familles des hautes Cévennes ou des Causses catholiques. Cette décroissance de la proportion de protestants se prolonge au XIX^e siècle ; ainsi en 1862 ils ne sont plus que 74 %. M. Castanet, dans sa thèse sur les églises consistoriales de l'arrondissement du Vigan, parle de 79,8 % de protestants à Sauve en 1803 ce qui est comparable à Durfort mais de 57,8 % à Saint-Hippolyte-du-Fort en 1803¹⁹. Durfort semble avoir une proportion de protestants supérieure et avec une érosion plus lente de leur nombre. En réalité, malgré une

¹⁷ Sur le commerce et l'exploitation des proto-industries, des recherches sont en cours.

¹⁸ Cette répression cause peu ou pas de conversions au XVIII^e siècle. Certains protestants vont se marier avec des catholiques et parfois la tradition catholique perdure chez les descendants.

¹⁹ CASTANET Roland, *Politique, religion et société dans les cinq églises consistoriales de l'arrondissement du Vigan (Gard)*, thèse de doctorat université Paul-Valéry, Montpellier, 1995.

Note de la Rédaction : Ce Jean-Pierre Rabaut ne pourrait-il être un enfant de Jean-Paul, (né en 1743) marié à Elisabeth Boissière en 1768 à Dur-

certaine tolérance, les tensions entre protestants et catholiques sont vives dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Lorsqu'un des notables de Durfort, Pierre Teissier, se marie avec une catholique, fille de dragon, il est l'objet de quolibets et de réprimandes, au point que le consul a dû intervenir à la demande du subdélégué Daudé d'Alzon.

Parmi les plus grands propriétaires, les deux nobles les plus importants, de Cadolle et Duranc de Vibrac sont catholiques. Le marquis de Cadolle appartient à une famille répartie entre les seigneuries de Lunel et de Durfort. Les deux autres familles, des paysans devenus seigneurs d'un lieu, non nobles, les Olivier de Sardan et les Aubanel de Lablaquière sont protestantes et se classent respectivement au 18^e et 19^e rang pour les revenus fonciers. Le premier protestant du classement est Étienne Duranc, un roturier dont certains membres de sa famille se sont convertis au catholicisme. Le troisième, Henri Argelliers d'une famille de Lozère arrivée à Durfort au XVII^e siècle et enrichie, est bourgeois et catholique, un membre de sa famille est maire de Saint-Martin-de-Sossenac en 1789 et en 1799-1800, un autre maire de Durfort en 1826-30. Le 4^e de ce classement, est Jean Pierre Teissier, protestant et sa famille est dite « bourgeoise » dans les archives. Le 7^e est protestant et le 8^e catholique. Ainsi sur les huit premiers se trouvent cinq catholiques dont une partie de la famille s'est convertie contre un protestant alors qu'il y a une majorité de protestants parmi les suivants (six contre un catholique)²⁰.

Durfort est le lieu d'une importante continuité dans la religion réformée. Philippe Joutard exprime à plusieurs reprises l'idée que les notables n'ont pas forcément la même attitude que le reste de la population protestante²¹. Le piémont et Durfort voient des personnalités protestantes y naître, vivre ou y être attachés par des liens familiaux tel le pasteur Soulier ou Rabaut Saint-Étienne.

Ce dernier, pasteur depuis les années 1770 mène campagne pour la tolérance. Il devient député du Tiers-État puis président de l'Assemblée

²⁰ Plusieurs individus ont été écartés car ils ne sont pas connus ou n'appartiennent pas à la commune et ne participent pas à la vie locale.

²¹ *Op cit.* JOUTARD P., *La légende des Camisards...*, il serait intéressant sur une étude individuelle des familles de notables de suivre leur évolution religieuse de la Révocation à la Révolution voire à l'affaire Dreyfus et à la Résistance.

fort ? Ou de Pierre Antoine Rabaut (né en 1746) qui a fait carrière dans le commerce, député du Gard en 1795 et décédé en 1808 ?

**Annexe : Classement des 23 individus les plus riches en revenus fonciers
(État des sections 1791, I 1G8 1791)**

	Nom	Revenus estimés en livres (dec) An V	Surface en ares	% du total des revenus de l'ensemble des propriétés	Professions déclarées	Religion
1	Duranc Etienne	1670,6	16996	11,64	propriétaire	Protestant puis Catholique
2	Duranc Vibrac Jacques-Louis	1350,55	11790,76	9,41	propriétaire	Catholique
3	Argelliers Henry	931,05	6256,03	6,49	propriétaire	Catholique
4	Teissier Jean Pierre	866,7	7425,94	6,04	propriétaire	Protestant
5	Nolibé Louis Isaac	804,25	7270,14	5,6	propriétaire	
6	Cadolle Charles Joseph	799,35	3894,18	5,57	propriétaire	Catholique
7	Rouquette Louis	699,75	6737,69	4,88	propriétaire	Protestant
8	Campel Louis	351,1	3130,64	2,45	propriétaire	Catholique
9	Lauvergnas	302,85	2270,34	2,11	propriétaire	
10	Rabaut Jean Pierre	213,6	1556,83	1,49	négociant-propriétaire	
11	Desmons Jean	206,45	1194,65	1,44	négociant	Protestant
12	Czalys Jean	175,9	2195,94	1,23	propriétaire	
13	Jallaguiet Pierre	160,7	2010	1,12	propriétaire	
14	Coursier Jean	160,45	946,48	1,12	négociant-propriétaire	Protestant
15	Castannier Jacques	160,35	4340,63	1,12	propriétaire	
16	Bougette Etienne	159,05	846,88	1,11	propriétaire	Catholique
17	Roux Antoine	138,75	711,95	0,97	négociant-propriétaire	Protestant
18	Aubanel de Lablaquière Moïse	132,15	2401,15	0,92	négociant	Protestant
19	Olivier Jean	125,8	405,46	0,88	négociant-propriétaire	Protestant
20	Bernard Jacques	115,5	220,4	0,8	négociant	Protestant
21	Allut Jean	114,45	90,65	0,79	propriétaire	Protestant
22	Mathieu Pierre	108,7	128	0,76	négociant	Protestant
23	Pourquier Théodore	105,45	88,2	0,73	propriétaire	Protestant
32	Boissière Pierre	81,3	78,6	0,56	propriétaire	Protestant

nationale, en 1790. Il est lié intimement à Durfort où il possède plusieurs terres et serait probablement le beau-frère de Pierre Boissière (32^e position de notre classement). Celui-ci lui sert d'ailleurs de prête-nom pour ses terres. Il existe aussi un doute, Rabaut Saint-Étienne se nomme en fait Jean Paul Rabaut. Un Jean Pierre Rabaut parmi les plus riches propriétaires.

Pierre Boissière fait partie de la notabilité même si il possède peu de terres en 1791. Sa famille est liée à un notaire royal et se trouve représentée tout au long du XVIII^e siècle dans les archives comme consul, lui-même serait médecin ou notaire. Il connaît une ascension sociale à la fin du siècle et devient membre du Directoire du district de St-Hippolyte-du-Fort en 1790²². Le XIX^e siècle le voit acquérir des terres et lui ou l'un de ses descendants se retrouve parmi les plus forts imposés. Il semble intéressant de voir au travers de son ascension un archétype de cette notabilité. Le personnage de Pierre Boissière incarne cette petite notabilité qui possède quelques terres, exerce un métier libéral : notaire ou médecin, mais trouve dans le négoce d'autres possibilités. Ces notables qui ne sont ni grands banquiers ni nobles, ont un réel intérêt dans la Révolution jusqu'à un certain point. Ils y acquièrent alors un pouvoir politique et des terres, ils développent le commerce avec les armées des Pyrénées ... puis au XIX^e, le commerce de soie et les filatures. Finalement, autour d'eux, se structure une clientèle qui était liée auparavant à la petite noblesse locale. Souvent protestante mais pas toujours, cette couche sociale de notables s'identifie à l'ascension au niveau national d'une nouvelle classe sociale : la bourgeoisie.

Les classes sociales au village et la Révolution

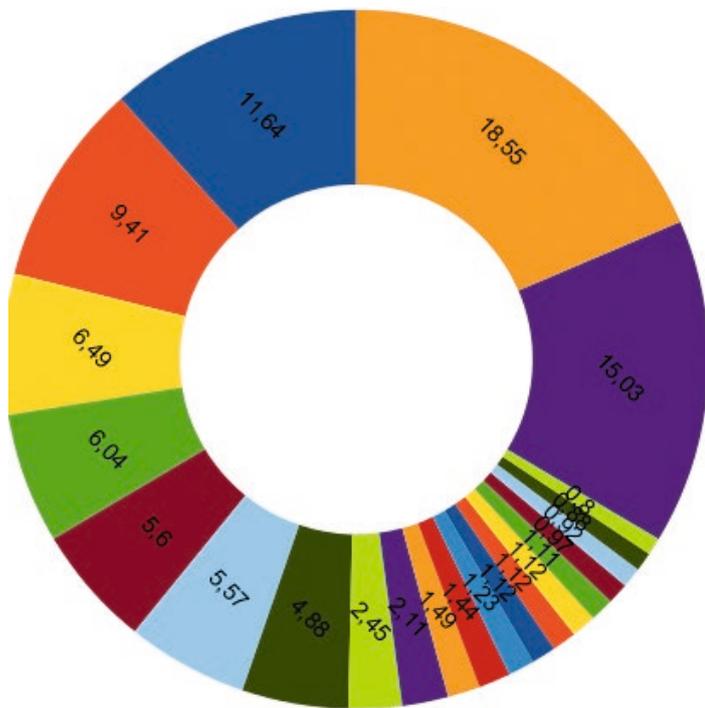
Le groupe des 23 plus riches en revenus fonciers de Durfort sont bien des notables au sens où ils détiennent, ensemble, la très grande majorité de la propriété foncière, se partagent le pouvoir politique, exercent une endogamie forte, possèdent les filatures et les mines et monopolisent le commerce. Mais ce groupe n'est pas homogène. En rentrant dans les stratégies, en différenciant les pratiques matrimoniales, en distinguant leurs propriétés, les sources de leurs richesses, les procès auxquels ils participent et surtout leurs fonctions et rôles politiques lors de la Révolution française, deux groupes au moins se dessinent :

²² PEYRIAT André, *Histoire de Saint-Hippolyte-du-Fort*, Nîmes, C. Lacour/Rediviva, 1990, 600 p.

- Celui qui vit principalement de la rente terrienne, se retrouve dans les premières places en revenus fonciers. Ces hommes possèdent les mas et des terres en une seule pièce autour de Durfort. Ils sont plus liés à la noblesse et au système féodal. Ils exercent des fonctions politiques avant la Révolution ou avec la Restauration. Ils n'ont pas les mêmes représentants que les notables du centre ville dans les procès entre la « communauté » et le seigneur. Ils sont plutôt catholiques même s'ils peuvent se marier avec des notables du centre-village, en particulier, ceux qui sont le plus en position d'intermédiaires.

- De l'autre côté, se trouvent les notables vivant en ville, liés entre eux. Ils louent des maisons, ne tiennent pas seulement leurs richesses de la terre. Le commerce, la location, le prêt d'argent et la production artisanale de laine, de soie, d'huile d'olive et de vin et leurs commercialisations sont leurs ressources principales ou importantes. Ils servent souvent d'intermédiaires entre les paysans, les travailleurs, les artisans et la bourgeoisie des villes avec qui ils correspondent, ceux de Sauve, Saint-Hippolyte-du-Fort, Anduze, Alès, Montpellier, surtout Nîmes pour le commerce de la soie, et Uzès avec les frères Verdier. Ils sont très majoritairement protestants et exercent quelques fonctions politiques avant la Révolution. C'est au XVII^e siècle plus qu'au XVIII^e qu'ils se prennent des positions clés dans le pouvoir local. Pourtant certains arrivent à être consul au XVIII^e siècle, pour peu de temps, la pression religieuse favorisant les catholiques. Cependant peu nombreux et il faut compléter les conseils politiques avec des protestants. Les catholiques des mas trouvent ainsi des places politiques avec l'accord voire le soutien des nobles.

C'est à partir de la Révolution que les notables du milieu du 18^e siècle accaparent le pouvoir local avec quelques ajouts de négociants ou propriétaires obscurs avant la Révolution. Ce n'est pas réellement une nouvelle couche sociale, elle est bien présente depuis le XVI^e siècle mais elle prend son essor avec la Révolution. Cette couche représente la petite bourgeoisie locale en lien avec la grande bourgeoisie nîmoise. En face, les nobles se retrouvent avec quelques grands propriétaires fonciers. Certes la coupure n'est pas si étanche. Les liens sont nombreux et les notables de la ville ont pour aspiration de devenir nobles et les notables des mas sont mariés et partagent le pouvoir municipal avec ceux du bourg lui-même. Cependant les stratégies apparaissent bien différentes et leurs intérêts aussi. Des positions d'intermédiaires semblent aussi se dessiner. Il serait nécessaire d'approfondir le raisonnement afin de mieux les cerner.



- Duranc 11,64%
- Duranc Vibrac 9,41%
- Argelliers 6,49%
- Teissier 6,04%
- Nolibé 5,6%
- Cadolle 5,57%
- Rouquette 4,88%
- Campel 2,45%
- Lauvergnas 2,11%
- Rabaut 1,49%
- Desmons 1,44%
- Cazalys 1,23%
- Jallaguier 1,12%
- Coursier 1,12%
- Castannier 1,12%
- Bougette 1,11%
- Roux 0,97%
- Aubanel 0,92%
- Olivier 0,88%
- Bernard 0,8%
- Les 30 suivants 15,03%
- Le reste (196) 18,55%

- GAVIGNAUD Geneviève, *Les campagnes en France au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Ophrys, 1990, 165 p.
- GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Propriété et société rurale en Europe : Les doctrines à l'épreuve de l'histoire sociale française (années 1780-1920)*, Nantes, Éditions du Temps, 2005, 286p.
- JOUTARD Philippe, *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Éditions Gallimard, 1977, 439 p.
- LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, « NRF-Bibliothèque des Histoires », 1985, trad. fr. 1989, 232 p.
- PEYRIAT André, *Histoire de Saint-Hippolyte-du-Fort*, Nîmes,

Orientations bibliographiques :

- ALLUT Stéphane, M. BURGUET Michel, FLEURY Jean, *Clef pour la Cévenne : la châtelainie de Durfort : Une histoire pour l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 2002, 304p.
- CABANEL Patrick, *Histoire des Cévennes*, PUF, « Que sais-je ? », 3^e éd. refondue [1998], 128 p.
- GAVIGNAUD Geneviève, LAURENT Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 1987, 352 p.

C. Lacour/Rediviva, 1990, 600 p.

- SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, 2004, 409 p.
- VOVELLE Michel, *La Révolution au village. Une communauté gardoise de 1750 à 1815 : Saint-Jean-de-Maruéjols*, Paris, les Editions de Paris, 2013, 197 p.

On trouve de tout... chez les notaires

par Marie-Lucy Dumas

Glissée entre deux pages d'actes de l'année 1585, une vignette à la gloire de saint Barthélemy. Le registre est celui du notaire Teyssier¹ de St-André-Capcèze.

Cette image est imprimée dans un papier d'époque (chiffon avec filigranes verticaux), avec trois couleurs ; le tour a été découpé aux ciseaux ; elle doit faire partie d'une planche, dont les colporteurs détachaient une image, au fur et à mesure de la vente. C'est un souvenir rare des guerres de religion dans la haute vallée de la Cèze.

L'iconographie habituelle de cet apôtre le montre tenant ou présentant le couteau de la main gauche ou droite et la peau que l'écorcheur lui a enlevé (statue de Nathanaël, autre nom de Barthélemy, dans la basilique St-Jean-de-Latran à Rome, œuvre du français Pierre Le Gros, 1703). Dans l'iconogra-



¹ Arch. dép. Lozère 3 E 2839

phie arménienne, il tient un rouleau à la place du couteau. Dans cette vignette, saint Barthélemy porte un manteau rouge, symbole de la souveraineté, et brandit son couteau avec une sorte de puissance et de défi dans le regard.

La légende dorée de cet apôtre raconte qu'il a été envoyé en Inde pour convertir, puis en Arménie où il s'attaque au dieu Astaroth, fait des miracles et finit par être écorché vif par le frère du roi qu'il avait converti, en 71 de notre ère.

Dans une inversion incroyable, l'icône de saint Barthélemy sert à justifier le massacre des huguenots : le frère du roi, fidèle de l'idole, veut écorcher

le vrai chrétien. La religion prétendue réformée est assimilée à une religion idolâtre ! Le « frère du roi » est une formule de politesse que le roi Charles IX, le massacreur du 24 août, donnait à... Henry de Navarre !

Posséder une image de « saint Barthélemy », à cette époque, revenait à approuver la « Saint-Barthélémy ». Nul doute que notre notaire était catholique.

NB. Signalée au service des archives de Lozère, cette image a été remplacée par sa version numérique dans le registre notarial.

Le document en langue d'oc :

Un poème de François Pouzol sur la Grande Guerre

Commenté par Michel Wienin

Une copie à l'encre violette palie glissée entre des lettres d'un soldat revenu de la Grande Guerre et retrouvée par un arrière-arrière-petit-fils à l'occasion de la « grande recherche de souvenirs » de 2014 nous a été montrée pour traduction car il s'agissait d'un poème en provençal du félibre François Pouzol, né le 13 mai 1891 à Villeneuve-lès-Avignon :

Pendant la guerre, François Pouzol, instituteur, officiellement en poste à Bagnols-sur-Cèze, est mobilisé. En octobre 1915, il est envoyé dans les tranchées de la Somme. Le 22 décembre 1917, il épouse à Sainte-Cécile-d'Andorge Rosa Chamboredon, habitant la Levade et institutrice à La Grand-Combe. J'ignore s'il y a un lien de famille avec notre ami bien connu Robert Chamboredon, mais aussi avec Paul Chamboredon, géomètre des mines et mainteneur du félibrige, connu à Rochesadoule dans les années 1920 et Mélanie Chamboredon, félibresse signalée à Molières-sur-Cèze, probablement la fille du précédent. Si quelqu'un a des infos... Dix mois plus tard (28/09/18) il est tué à Somme-Py (Somme), lors d'un bombardement particulièrement violent le même jour que 3 autres félibres, un mois et demi avant l'armistice.

Au front, François Pouzol participait à un groupe félibréen qui publiait un bulletin dénommé « L'Ecò

dou bousquetoun ». Il est possible que ce texte y ait figuré. En 1919, Marius Jouveau réunit ce qu'il a pu recueillir de ces poèmes de guerre sous le titre « d'Escolo dou boumbardamen » mais je n'ai pas retrouvé ce document.

Considéré comme un des grands espoirs du félibrige, François Pouzol a publié d'assez nombreux textes et poèmes. Sa langue est du provençal rhodanien classique, riche, parfois savant, la syntaxe très maîtrisée mais il se distingue surtout de la majorité de ses collègues provençaux par une inspiration beaucoup plus réaliste que romantique. Fils de maçon, proche du peuple travailleur, il chante le monde souvent dur qui l'entoure plutôt que l'Arcadie d'une Provence mythifiée. Il se rapproche ainsi de Mathieu Lacroix (1819 – 1864), le félibre maçon de La Grand-Combe et de poètes de langue d'oc non félibres et d'inspiration plus sociale comme A. Bigot (1825-1897) dont il a sans doute connu les œuvres.

Cadabre

A l'ami Farié

*L'óubus acipènt la trencado,
Quatre sóudard soun chapouta ;
Dins la gléiso soun apourtado
Li despueio di sagata.*

*Lo regimen entié vèn vèire
Ço que rèsto di pauri mort ;
E chacun se reviro à rèire
Davans l'ourrou d'aquéli cors.*

*Se recounèis plus ni la tèsto,
Ni pitre, ni cambo, ni bras ;
Lis os sorton, la car de rèsto
Blavo, rebalo à detras.*

*Pamens, uno tèsto cirouso
Se revèssò, a sis uei dubert
Regardon la mancho pissouso ;
Lou bras pendoulo adeja vert.*

*La fango curbis li capoto :
Es deja lou terme fatau ;
Li pren déjà l'espouso forto
Dins soun poutoun orre et brutau.*

*Vaqui ço que sian, camarado...
Pas grand causo davans l'óubus.
Nosto car, pèr éu óutrajado
Pòu èstre estrassado à noun plus.*

*Regardas-li bèn, li cadabre !
Regardas-li bèn, li mesquin !
Pos èstre fier, óubus alabre,
Chicotes bèn quand siés en trin !*

*Qu'enchaunto la car espóutido,
Sus lo cros l'erbo flourira,
Li verme trouvaran sa vido
E la terro mai tournara !*

2 de febríe 1916

F. Pouzol

Cadavres

A l'ami Farié

L'obus en percutant la tranchée
A déchiqueté quatre soldats ;
Dans l'église sont apportées
Les dépouilles des assassinés.

Le régiment entier vient voir
Ce qui reste des pauvres morts ;
Et chacun se retourne
Devant l'horreur de ces corps.

On ne reconnaît plus la tête,
Ni poitrine, ni jambe ni bras ;
Les os sortent, la chair qui reste,
Blafarde, traîne par derrière.

Pourtant une tête cireuse
Est renversée ; elle a les yeux ouverts ;
Ils regardent la manche souillée ;
Le bras pendouille déjà vert.

La boue recouvre les capotes :
C'est déjà le terme fatal ;
Déjà les prend la grande épouse
Dans son baiser horrible et fatal.

Voici ce que nous sommes camarades,...
Pas grand-chose devant l'obus.
Notre chair, outragée par lui,
Peut être entièrement déchiquetée.

Regardez-les bien les cadavres !
Regardez-les bien, les malheureux !
Tu peux être fier, obus glouton,
Tu déchiquètes bien quand tu arrives !

Que la chair écrasée soit une bénédiction,
Sur la tombe, l'herbe fleurira,
Les vers trouveront pour vivre
Et la terre continuera de tourner.

2 février 1916

Francès Pouzol

À lire, à consulter

Bergers de l'Aigoual, éleveurs des Causses et Cévennes, un film de Marc Khamne, produit par l'association Camprieu Découverte-la Trame.

Depuis 2011, l'UNESCO a inscrit les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Humanité.

L'association a sollicité pour ce film le réalisateur Marc Khamne déjà connu pour « Aigoual, la forêt retrouvée ». Afin d'approfondir les enjeux d'un tel classement, le réalisateur a suivi tout au long d'une année une douzaine d'éleveurs, sédentaires ou transhumants dont il nous présente avec humanité et justesse des tranches de vie ponctuées par les analyses de Gérard Collin, expert à l'UNESCO et de Jean Séon, du Parc national des Cévennes.

Sonnailles et pompons sont bien là certes, mais c'est avant tout le quotidien de ces femmes et de ces hommes passionnés qui continuent à faire vivre un pays et ses paysages qui nous est présenté, avec toutes leurs difficultés et leurs interrogations : la dureté de leurs métiers, l'emprise du foncier, le loup, la PAC et ses règlementations...

En 2014, le film a reçu une mention spéciale du jury au 11e festival du film Pastoralisme et grands espaces à Grenoble-Prapoutel les Sept-Laux.

DVD 19/9 53 mn, 15, camprieudecouvertemail.com-la-trame.

Nous avons reçu

Tous ces ouvrages et revues sont à votre disposition au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes à Génolhac.

Reuves :

Cahiers du centre de généalogie protestante, n° 129, 2015.

Les Griottes de Saint-Jean-de-Maruéjols depuis 1400, Jean Claude Lacroix.

Les autres articles concernent la Bourgogne, le Poitou et La Rochelle.

Cévennes terre de lumière, connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivants, n° 1-2015. Voir notamment « Les gravures rupestres de la région d'Aubenas », s. nom d'auteur, p. 2-18.

Histoire et patrimoine, la lettre des archives départementales de la Lozère, n° 26, 2014.

Le fonds Balmelle ; Ceux du 46^e R.I. Mende, septembre-novembre 1914 ; Utiliser les ressources en ligne pour retracer le parcours d'un soldat de la Grande Guerre ; Un exercice de paléographie et pour la première fois un « mot croisé » sur les définitions du « thésaurus et des listes d'autorité » ! Si cela ne vous parle pas, remplissez les cases du mot croisé avec les définitions données !

Causses et Cévennes, n° 1-2015

Numéro consacré à l'abeille noire cévenole et aux ruchers troncs.

Causses et Cévennes, n° 2-2015

Suite à l'assemblée générale, le numéro est axé sur Montpellier : Histoire d'une manse qui devient métropole par Michel Miaille ; Traces et monuments du protestantisme à Montpellier par Valdo Pellegrin ; et un amusant article sur « Mitterrand et les Cévennes », par Marc Lemonnier.

Huguenotten, n° 2-2015

Un très intéressant article sur les allégories concernant Henry IV : « Allegorienfolge auf Heinrich IV, als Retter Frankreichs », par Jochen Desel (p 77 à 84, avec illustrations).

La Viste, bulletin 37, juin 2015

- Le canyon du Granzon (Berrias) par Kleinman, Josiane et Robert Cressin

- Si c'était un menhir, Claude Besset

- Mémoire de la soie en pays des Vans, travail des élèves du collège des Vans sous la direction de Jean Claude Bonnaud.

- Carte ancienne de Chambonas-Chassagnes, avec commentaires par Dominique Sizun.

- Avril 1915 : Chambonas veut garder son boulanger (document).

- Le doc en oc : l'istoria estraordinaria del poilu Alexis Tendil, par La Faraça.

- La Mérigüe en Payzac : quand un hameau reprend vie, par l'association R.E.S.T.e.

- Petite histoire de la randonnée en pays des Vans, par l'association « Découvrir en marchant ».

Ouvrages :

Mes recherches sur les chaînes de signalisation par le feu entre Anduze et Barre, nouveautés dans la vallée du Gardon de Sainte-Croix-Vallée-Française, par Paul Chapel, ronéo-typé, janvier 2015, 31 pages.

Depuis 1990, notre ami et adhérent Paul Chapel poursuit avec opiniâtreté son étude sur les chaînes de signalisation entre châteaux ou point élevés au Moyen Âge. Malgré les doutes émis par les médiévistes sur ce type de transmission des informations par le feu, Paul Chapel a trouvé de nouveaux résultats qui tiennent compte des tenants d'un relais : être aperçu des deux relais aval et amont. Le résultat lui permet de dessiner toutes les liaisons possibles puis exclure celles qui paraissent sans intérêt pour une traversée logique de la vallée et enfin pour ne retenir que les autres. Le seigneur d'Anduze aurait vraisemblablement installé une chaîne de signalisation entre Anduze et Saint-Laurent qui devait passer obligatoirement par la vallée du Gardon de Sainte-Croix. L'auteur trace un essai hypothétique

de reconstitution, un peu romancé pour atténuer les effets « rébarbatifs » dit-il de sa reconstitution par schémas.

Cet ouvrage complète les autres ouvrages de Paul Chapel que nous avons mentionné dans notre revue.

Il est disponible chez l'auteur au prix de 15 €, ou par poste (20 €) : Paul Chapel, Mas Chapel, chemin de Mintageau, 30310 Vergèze.

L'aide aux enfants de la guerre d'Espagne aux camps, actes des journées d'études organisées par l'A.N.A.C.R. au Centro-espagnol de Perpignan le 20 novembre 2014, div. auteurs, coordonné par Georges Sentis, éditions M./R. Perpignan, 2015, 140 pages.

L'ouvrage est consacré aux enfants pendant la guerre d'Espagne, puis lors de la Retirade (janvier 1939) et enfin aux enfants enfermés dans les camps de Saint-Cyprien, d'Argelès, puis de Rivesaltes. Madeleine Souche, membre du comité de rédaction de notre revue a collaboré à ces journées d'étude par plusieurs articles.

Les entrées au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

TEISSERENC Henri. « Histoire de la Fuye et Grongnet : marchands et pasteurs, au temps de l'Édit de Nantes et de sa révocation ». L.C.C, Hors Série n°66, 2015, 177 p

Résumé : Histoire des familles de la Fuye et Grongnet à Nîmes et St-Germain-de-Calberte et notamment des personnages suivants : le pasteur André de la Fuye, François de la Fuye, le pasteur Charles Grongnet, François Grongnet, Suzanne, Hercule et Jean Grongnet.

Cote : CD05327

ATGER Bernard. « Campmau, une vallée, ses gens, son histoire ». L.C.C, Hors Série n°67, 2015, 140 p

Résumé : Histoire et mémoires de Campmau, commune de Miallet en vallée Française. Géographie, géologie, histoire (notamment guerre des camisards), économie (sériciculture, agriculture), démographie. Focus sur les différents mas : Uglas, Le Plan du Vert (ou du Vern), Campmau, Le Felgeras, La Vallat de Campmau, Couty, La Clède du Pas, Le Bartalay, Le Mas Arival, Canredounet et généalogies des familles les ayant occupé : Laporte, Couderc, Reilhe, Argenson, Ferrier, Julian, Atger, Jouanen, Delfieu, Pongy, Gauc, Roucaute, Mercoiret.

Cote : CD05326

Revue du Gévaudan des Causses et des Cévennes, Bulletin n°38, 2014

Sommaire :

- L'habit vert de Robert de Flers et Gaston de Cavaillet, le centenaire d'une belle aventure par Pauline de Flers

- À propos de Jean Guiloineau, Guerre à Mende

Nous avons reçu les archives de Pierre Meynadier (1900-1985) qui se consacra à la bio-diversité, fut parmi les initiateurs du Parc national des Cévennes et un des fondateurs de l'association «Fruits oubliés». Un inventaire sera prochainement fait pour qu'ensuite cette collection qui fait partie de l'histoire de l'écologie en Cévennes, rejoigne le Centre de documentation et d'archives du P.n.C. Pour tout renseignement, contacter Paul Mazières à L.C.C.

- Commémoration du 100^e anniversaire de la Première Guerre Mondiale
- «Philippe de Las Cases : lettres à Françoise», 1908-1917 : 10 ans d'amour et d'engagements civils puis militaire par Marie-Philippe de Beauregard
- Hagiographie, liturgie et musique : autour du culte de Sainte Enimie par Fernand Peloux et Sebastian Salvado
- Le milieu notarial en Gévaudan de la fin du XIII^e siècle à la fin du XVI^e siècle par Philippe Maurice
- Ils ont fait la Société des Lettres : Jules Barbot par Jean-Marc Chevalier
- Onomastique, retrouvaille avec ces vieux noms du Gévaudan (de M à O) par Georges Massot alias Georges Riouclar.
Cote : CDGEV2014-2
- Un camp de l'âge du Fer au Garn par J. Della Libéra
- Fiche de mégalithe : le monument numéro 2 de Chauzon par R. Montjardin
- Travaux de sauvetage à Balazuc par J.-P. Thévenot
- Inventaire des sites, gisements et terroirs de l'Ardèche, zone d'Ornac, premiers résultats par J. Della Libéra
- L'abbé Jean-Louis Giraud-Soulavie par P. Ollier de Marichard
- In memoriam : Robert de Joly (1887-1968) par R. brun
- Pierre Richard (1918-1968) par R. Evesque
- L'œuvre du Dr Pierre Richard, idéalisme et réalisme par G. Lhomme
- Le Paléolithique de l'Ardèche dans son cadre paléoclimatique par J. Combier
Cote : CDPREHIST1971-1

RIVAL Odile. « La forêt de Finiels ». In *Le vent des bancels*, n°101, 2014. pp. 8-13

Résumé : Éléments d'histoire de la forêt de Finiels écrits à partir d'extraits de la collecte orale effectuée en 1997 par l'écomusée du mont Lozère auprès d'une centaine d'habitants des communes du versant sud du mont Lozère, repérés comme « reboiseurs du mont Lozère ». De nombreux reboiseurs sont cités : Almir Pantel, Palmyre Pantel, Eugène Molines, André Mazoyer, Léon Pantel, Palmyre Molines, Eugène Servière, Daniel Pucheral, Martin Vielzeuf, Jean Paul Allier et Maurice Plagnes, Robert Chapelle, Lucie Mersadier, Paul Chapelle, Jean Labeaume, Vincent Mas et Louis Simon.

Note de contenu : Article en ligne à l'adresse ci-dessous. Également disponible au format PDF, s'adresser au centre de documentation et d'archives.

En ligne : http://www.cevennes-mont-lozere.fr/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=141:vent-des-bancels-n-101&id=13:vent-des-bancels&Itemid=191

Etudes préhistoriques, revue trimestrielle d'Archéologie préhistorique, bulletin n°1, 1971

Sommaire :

- Anciennes civilisations retrouvées entre Rhône et Cévennes par J. Combier
- Deux campagnes de fouilles dans un dolmen de Berrias par G. Lhomme
- Le gisement préoustérien et acheuléen d'Ornac 3 par J. Combier
- Deux statues-menhir découvertes en Ardèche par A. Huchard et J.-P. Thevenot

BASTIDE Bernard. *Balade dans le Gard : sur les pas des écrivains*. Editions Alexandrines, 2008. 268 p.

« C'est Durrell à Sommières, flânant sur le marché inondé de soleil avant de retourner écrire, à son maset. C'est Chabrol sur le mont Lozère, arpentant « sa » Cévenne à pas de géant. Et Daudet le Nîmois, jouant enfant sous la porte d'Auguste à la marelle. Le Gard, depuis toujours, aime les gens de lettres. Et ils le lui rendent bien, comme le rappelle ce savoureux ouvrage. Il y a ceux qui y sont nés, comme Marc Bernard et Jean Carrière, et ceux qui l'ont adopté : François Nourissier, ouvrant les portes de son château bohème d'Arpaillargues, ou Pierre Combescot devenu camarguais par l'entremise de Jean Lafont. Ainsi nourris de leur terre natale ou d'élection, les auteurs deviennent de formidables guides. On songe évidemment au plus célèbre d'entre eux, Robert Louis Stevenson, et à son *Voyage avec un âne dans les Cévennes*. Son récit, écrit en 1878, prouve encore aujourd'hui que les trésors ne sont pas seulement dissimulés dans les îles. » (Résumé de l'éditeur)

Cote : CD05319

ONAC Service départemental de la Lozère. *Le maquis-école de la Picharlerie (1943-1944)*. 2^e édition, 2010. 31 p.

Résumé : L'histoire du maquis-école de La Picharlerie est caractéristique de la situation en France à la fin 1942 : omniprésence de l'occupant, durcissement du régime de Vichy, détérioration des conditions de vie de la population, nombreux jeunes réfractaires au Service du Travail obligatoire

en Allemagne (STO), développement de la Résistance mais rivalités entre les groupes de résistants. Le maquis-école de La Picharlerie est aussi emblématique d'une région de refuge : les Cévennes. Son relief compliqué et très compartimenté ainsi qu'une population traditionnellement bienveillante envers les personnes pourchassées, offrent un terrain propice à l'action clandestine. Mention du Galabertès, du maquis Bir Hakeim, témoignage de Jean Bonijol, dit Bull, liste des combats en Vallée française, éléments de biographie pour Georges Lafont, Marceau Lapiere, Louis Veylet, Jean Capel, Otto Kühne, Miguel Arcas, François Rouan, Ernst Butzöw, Anton Lindner, Marcel de Roquemaurel de l'Isle, liste des lieux concernés : Hôtel Nogaret au col de Jalcreste, Maison forestière de Solpéran, bergerie Ferrus, hameaux de Flandre, Nozière, La Fare, Leyris et Malzac, ferme du Galabertès, Raynols, ruines de La Picharlerie, moulin de Croissance, ruines de la ferme Le Ginestas, pont de Négase, pont de la Rouveyrette, ferme Le Castanier. (Résumé de l'éditeur)

Note de contenu : Document en ligne à l'adresse ci-dessous. Également disponible au format PDF, s'adresser au centre de documentation et d'archives.

En ligne : www.onac-vg.fr/files/uploads/maquis-picharlerie.pdf

MONGE Guillaume. *Récit des excès des hérétiques ou phanatiques du Vivarais en 1689.* Patrimoine huguenot d'Ardèche, Editions du Chassel 2010. 138 p.

Dans l'histoire, l'évêque de Nîmes, Esprit Fléchier est le principal commentateur de ce mouvement irrationnel qui s'est déroulé pendant l'hiver 1689. L'évêque mondain a sa source : Guillaume Monge, humble curé chargé des affaires de droit canon auprès de l'évêque de Viviers à l'époque. Il est témoin de la révocation de l'Édit de Nantes et acteur local de son application en Vivarais. Guillaume Monge transmet à Fléchier un rapport précis sur les comportements de la population des Boutières en 1689. Transcrit intégralement, annoté et expliqué par Patrimoine Huguenot d'Ardèche, ce document présente l'unique source de Fléchier et l'unique reportage de l'époque.

Cote : CD05328

Tous ces documents sont librement consultables au Centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres ! Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques

grâce à notre catalogue en ligne sur le site internet du Parc national des Cévennes : <http://www.cevennes-parcnational.fr/Access-directs/Centre-de-documentation-et-d-archives-a-Genolhac>.

Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GENOLHAC

Tel : 04.66.61.19.97

Mail : pauline.roux@cevennes-parcnational.fr

Deux nouveaux hors-série du L.C.C



LES LOGES MAÇONNIQUES DANS LE GARD SEPTENTRIONAL (frise chronologique)

